

LO PUBLIAIRE



N° 92 Janvier 2009

Puisse l'année qui commence vous apporter Bonheur, Santé, Succès !

C'est ce que vous souhaitez toute l'équipe du « Lo Publiaire ».

Comme chaque fin d'année, il faut se retourner pour évaluer le chemin parcouru et réfléchir un instant.

L'année 2008 a été fertile en événements dont certains nous ont déçus sans pour autant nous avoir déstabilisés.

Il faut en ce début 2009, regarder droit devant soi, fort de l'expérience vécue, des leçons reçues, et s'attacher à toujours vouloir s'améliorer.

C'est exactement la devise du Lo Publiaire, il est vrai que sa mission principale est de vous divertir, mais l'actualité est si dense, source d'exaspération, de discorde, qu'il tentera dès maintenant de vous proposer un autre éclairage et vous aidera à trouver votre solution...

Bientôt 23 ans d'existence, cette expérience, notre prudence reconnue d'éviter la polémique, restera notre devise.

Car il existe toujours une solution à mi'chemin, chacun faisant un pas vers l'autre, effort nécessaire pour aboutir à une entente cordiale qui est absolument nécessaire pour progresser.

Nos aborderons des sujets sensibles, réponses à des courriers que nous recevons, toujours dans le respect de l'autre et toujours avec le désir d'expliquer et d'avancer vers une réconciliation.

Les médias nous distillent tant de nouvelles, c'est à celui qui veut être le premier à les exprimer, c'est à celui qui veut être le plus précis, et bien sûr nous nous laissons prendre à ce jeu dangereux. Trop de précisions, trop d'avis différents, dispersent nos prises de position, source de nombreuses divergences, voire même de discordes. En 2009, il va certainement s'ajouter les difficultés économiques, ce n'est donc pas le moment de se disperser, mais plutôt de se retrousser les manches...

C'est certainement la fin du règne de l'individualisme, du profit à tout prix. Il faudra désormais savoir écouter, savoir participer, et surtout apprendre à s'entraider les uns les autres avec toutes nos forces disponibles et bien sûr avec chacun ses propres possibilités.

En 2009, nous répondrons présents comme toujours...

Comme chaque année, nous préparons notre pot annuel, vous recevrez un courrier qui confirmera la date, peut-être le 21 mars 2009, à partir de 18 heures à la Salle Polyvalente de St Bauzille de Putois.

<i>Editorial</i>	2
<i>A bâtons rompus</i>	3
<i>Le courrier des lecteurs</i>	4
<i>Souvenir</i>	6
<i>Une autre face du 11 novembre</i>	9
<i>Adieu los festejaires</i>	10
<i>Un merveilleux marché de Noël</i>	11
<i>Qui veut peindre ou dessiner</i>	11
<i>Au fil des Echos « d'ancien temps »</i>	12
<i>Qui l'eut cru ?</i>	13
<i>Mots croisés</i>	13
<i>GANDHI, un Homme, un Peuple</i>	14
<i>Le coin du sourire</i>	14
<i>La Coupo Santo</i>	14
<i>La draille</i>	16
<i>St Bauzille de Putois dans la course</i>	17
<i>60^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme</i>	17
<i>Une grosse petite fille</i>	18
<i>Une pilule peut-être difficile à avaler</i>	19
<i>Les accidents vasculaires cérébraux</i>	20
<i>Les comptes rendus des conseils</i>	21
<i>Maire de père en fils et à vie ...</i>	30
<i>Agenda & Etat civil</i>	31

*Page de couverture
 « Dessin de Jean Suzanne »*

*Reproduction interdite de tout ou partie de texte,
 sans l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal
 "Lo Publiaire Sant Bauzelenc"*

Lo Publiaire

*(Association loi de 1901)
 Rue de la Roubiade
 34190 St BAUZILLE DE PUTOIS*

*Journal d'information trimestriel :
 Agonés, Montoulieu, St Bauzille de Putois*

*- Président : Jacques DEFLEUR
 - Composition : Thierry CELIE
 - Rédac. : Signataires des articles*

**Prochaine parution
 N°93 Avril 2009**

*Impression : Arceaux 49,
 1027 rue de la croix verte, Montpellier*

Je reprends le fil de ma pensée après une petite interruption, et je voudrais m'entretenir avec vous, pour passer un agréable moment.

Ces derniers jours les événements se sont bousculés, il est impossible de les ignorer. Des milliards d'euros passent au-dessus de nos têtes, d'où viennent-ils ?

Ils étaient cachés dans les cavernes des banques, ou sous les quais de Bercy.

Nous nous sommes contentés de faire confiance et de garder nos économies ou nos comptes à vue en l'état, finalement nous les avons prêtés à la banque qui en a fait un usage personnel sans nous tenir au courant. Les risques finalement, c'est nous qui les avons pris et nous en payerons les conséquences, mais eux que font-ils maintenant ?

Je regardais dernièrement à la télévision, les milliardaires Russes faire leur marché, Yacht, limousine, champagne, robe de soirée, costume, bijou, etc...

Nous, nous avons fait **la Foire de St Bauzille, c'était le 29 octobre**, un jour de semaine, quelle richesse, les étalages le long du Croutou, les oreillettes de la place du Christ minutieusement préparées par ces dames du Foyer Rural, les manèges, les stands de tir pour les enfants, tout ceci en jean et pull-over, mais nous avons été heureux de nous rencontrer.

Du 7 au 9 novembre, c'était des vrombissements de moteurs sur le Chemin Neuf, des spectateurs assidus qui attendaient d'apercevoir les bolides. Les Berges de l'Hérault étaient envahies par les ateliers de réparation et d'en-



tretien des voitures des compétiteurs, un ballet de voitures pétaradant, une fourmilière de mécaniciens qui s'affairaient, chacun sa spécialité, en un tour de main, tout était en ordre, prêt à repartir vers des spéciales sélectives, certaines voitures sont revenues cabossées...

Le 11 novembre à Montoulieu, les senteurs de la Garrigue.

Le 30 novembre, à la salle Polyvalente, 2 guitaristes, un excellent repas gastronomique, une ambiance conviviale, c'était le repas de fin de saison de la Joyeuse Pétanque St Bauzilloise. L'histoire de cette association décrite par M. André ROUGER, le président, création en 1938, avec comme témoin M. Louis OLIVIER, en 1947, les premiers statuts avec comme témoin M. Emile ISSERT, la pétanque maintient en forme. M. Salvador MILLET, le vice président, nous annonçait les nouvelles modalités pour obtenir la nouvelle licence, carte à puce maintenant. Il

demandait à la municipalité d'améliorer l'entretien des berges à l'annonce de grands concours pour la saison 2009. M. Michel ISSERT, le maire reconnaissait l'importance de cette association dynamique et responsable, participant activement à la vie du village et à sa notoriété dans le secteur Pic St Loup, voire plus loin encore...

Le 5 décembre, soirée Téléthon, à la salle Polyvalente.

Le 6 décembre, soirée musicale « la taverne à culture divers » AD' AUGUSTA à la salle des Rencontres,

Le 7 décembre, le Marché de Noël à St Bauzille, organisé par le Comité des Fêtes, le repas dansant du Foyer Rural, le Loto des Anciens Combattants à Ganges, journée riche en festivités qui démontrent s'il le fallait encore le dynamisme de nos villages.

Jacques,

Je me permets, de réagir, suite à l'information que tu as fait paraître dans le bulletin municipal n° 5, au sujet de la commémoration du prochain 11 Novembre.

Tout d'abord, une surprise. Je constate que cette année on commémore la « Victoire » et non plus l'Armistice, comme je l'avais appris jusqu'alors. Si « l'oubli ne saurait recouvrir de son voile une période de l'histoire de France », comme il est dit, encore faudrait-il éviter les approximations au niveau des mots, et donc par voie de conséquence, des concepts qu'ils représentent. Le 11 Novembre 1918, à Rethondes, c'est l'Armistice qui est signée entre la France et l'Allemagne; c'est-à-dire - si j'en crois le Petit Larousse - « une convention par laquelle les belligérants suspendent les hostilités sans mettre fin à l'état de guerre ». La « Victoire » a une autre signification.

Et quand bien même, on puisse parler de victoire du strict point de vue militaire, le mot semblerait encore parfaitement déplacé. Peut-on parler de victoire, quand en quatre années de conflit près de dix millions de personnes ont péri, dont un million trois cent cinquante mille du côté français? La seule victoire dont on puisse parler, c'est celle de la barbarie et de la folie des états-majors et des hommes politiques.

Comment peut-on dire que ce massacre inimaginable « restera pour les siècles à venir, l'exemple de la vitalité

de notre Patrie » ? Qu'est ce que ce mot - « vitalité » - vient faire ici, alors que seule la mort était au rendez-vous? Ou bien il faut comprendre la vitalité comme la réserve inépuisable de « chair à canon » dont ne se privaient pas d'user et d'abuser des généraux illuminés qui ont - malheureusement ! - donné leur nom, comme Joffre par exemple (« se faire tuer sur place plutôt que reculer »), à des avenues, des places ou des établissements scolaires. Nivelles n'était pas en reste, non plus. C'est lui qui lance la fameuse offensive du Chemin des Dames dont on nous a fait croire que c'est un moment de gloire de notre Histoire: il y eut en trois jours quarante mille morts, cinq mille prisonniers et quatre vingt mille blessés. Les chiffres sont tellement hallucinants qu'on ne conçoit même plus ce qu'ils signifient. Et malgré les exécutions « pour l'exemple », qui commencèrent d'ailleurs dès 1914, cet échec de Nivelles provoque de nombreuses mutineries dans l'armée française. Il ne s'agit plus « d'honneur, de dignité et de courage » comme il est dit dans l'article. Ou du moins, pas dans le sens qu'on lui a donné depuis quatre vingt dix ans. Si honneur, dignité et courage il y a, c'est plutôt du côté de ceux qui ont dénoncé ces horreurs ou ont refusé d'y participer.

Outre que cette guerre est une véritable honte pour l'humanité, c'est la plus grande manipulation

médiatique de tous les temps. Pour faire passer la haine, la révolte, l'amertume, le chagrin de toute une génération, on a fabriqué le mythe du poilu héroïque mort « au champ d'honneur ». Ils ne sont pas « morts pour la France » ces pauvres malheureux, mais « à cause » de politiciens et de généraux sans scrupules qui de nos jours - qui sait ? - seraient peut-être traduits devant la justice pour crimes contre l'Humanité.

On a fait taire ceux qui ont essayé d'alerter l'opinion et de s'élever contre cette machine infernale. Les soldats - ces fameux « héros » - avaient le choix entre se faire tuer par les balles ennemies ou celles du peloton d'exécution de leur propre camp. Jaurès - le socialiste -, lui qui avait déclaré « la guerre à la guerre » dès 1912, a été assassiné quelques jours avant le début des hostilités.

Quant à ces enfants des écoles que l'on convie (ou que l'on oblige!) à assister aux commémorations, ils ne sont pas à leur place dans ce sombre univers d'adultes. Leur esprit est fragile et malléable et il est trop facile de les convaincre de tout et de son contraire.

Dans « Le château de ma mère », Marcel Pagnol disait: « Telle est la vie des hommes. Quelques joies très vite effacées par d'inoubliables chagrins. Il n'est pas nécessaire de le dire aux enfants ».

Réponse du président des anciens combattants

Jacques DEFLEUR

Patrick

J'ai lu avec beaucoup d'atten-

tion tes réactions à la lecture de mon invitation aux habitants

de St Bauzille de venir participer au 90ème anniversaire de

la Victoire du 11 novembre 1918. Il est vrai de la signature de l'armistice.

Peut-être que 15 ans d'écriture dans Lo Publiaire, a occulté un peu la réalité pour laisser la place au sensationnel, comme les médias que je critique souvent...

Peut-être que 15 ans. de président de la Section des Anciens Combattants, toutes les Commémorations, toutes les réunions, assemblées générales, tous les discours, m'ont détaché de la réalité et permis de magnifier les faits de guerre... Comme les médias et les gouvernants et toutes les associations d'Anciens Combattants, cela fait beaucoup de monde...

Victoire plutôt que l'Armistice... Je comprends qu'un historien s'offusque.

Peut-on dire à tout le monde ce que tu viens d'écrire, c'est à dire la face cachée de toute guerre et en particulier cette grande guerre 1914.1918 ?

Je te livre ce qu'écrit un journal de l'U.F.A.C. Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre « Or, une guerre n'est jamais grande, car une guerre porte toujours en elle les germes de la haine et de la division et cette guerre là est née aussi d'une volonté de revanche. »

Les Anciens Combattants luttent aujourd'hui pour la Paix et transmettre par l'information objective le Devoir de Mémoire aux jeunes générations. En 1914, la haine de l'Allemand, la volonté de repousser l'envahisseur, la Patrie en danger, ont entraîné les Français à faire la guerre, on peut parler de Patriotisme...

Puis pendant des années, la guerre avec ses atrocités, ses débordements a transformé les hommes avec des réactions diverses, du héros au déserteur, au mutin, au tortionnaire, héros parfois par la force avec un revolver derrière la tête, mais aussi de



véritable héros, ça existe...

Est ce que la vérité est toujours bonne à dire ?

Ce serait minimiser les actions des Poilus 1914.1918

Malgré toutes les guerres, malgré les 15.000 soldats français qui sont actuellement sur des théâtres d'opérations dans le monde, missions humanitaires, de protection des ressortissants français, de lutte contre le terrorisme, de coopération...

Tu as entièrement raison des erreurs des politiques, des chefs de guerre avides de gloire ont certainement pesé dans le bilan très lourd de cette guerre, dans les gestes de refus d'aller se faire tuer, parfois 900 morts par jour...

Peut-on le dire, notre mission de transmettre aux générations futures ne passe que par la transformation de cette vision cruelle par une vision héroïque des faits de guerre, de l'homme qui défend sa Patrie plutôt que les hommes qui s'entretuent pour faire plaisir à certains illuminés. . .

En ce qui concerne la présence des enfants, ce n'est pas pour en faire des guerriers, c'est tout le contraire, leur démontrer les effets néfastes d'une guerre, qu'une longue négociation vaut mieux qu'un bref engagement militaire qui n'aboutit à rien, la

preuve la Palestine, l'Israël, le Liban, la Syrie...

Mon association a versé 2300 euros à la directrice du groupe scolaire du Thaurac, pour organiser un voyage pédagogique vers les côtes Normandes, je te joins les travaux des enfants à leur retour...

Je pense qu'il ne faut pas tout leur dire, démolir un mythe, qu'il faut idéaler sans que cela devienne une incitation à la guerre.

Je te joins mon discours du 11 novembre, j'ai toujours donné ce sens de l'effroyable hécatombe, du respect pour ceux qui sont morts, en occultant il est vrai les justes raisons des atrocités qui s'ensuivent.

Sans vouloir excuser les politiques, les chefs militaires" ils avaient peut-être une connaissance plus approfondie des faits, des alliances à conserver, des décisions finales qui protégeaient notre avenir comme actuellement la lutte contre les terroristes...

Je m'excuse pour avoir privilégié le sensationnel du mot Victoire plutôt qu'Armistice pour mes affiches du 90eme anniversaire, mon désir d'attirer le plus de monde possible a été plus fort que la vérité historique, je crois que c'est ma seule erreur, les autres

mots que tu cites, ont tous été repris par des augustes personnes depuis la nuit des temps.

Je terminerai par la fin d'une lettre que dois lire un enfant, par exemple à Ganges le 11 novembre, lettre de l'U.F.A.C. :

« En transmettant leur message, nous entendons être

l'écho et leur relais auprès des jeunes générations que nous invitons à agir pour devenir citoyens d'un monde sans haine, ni guerre. »

Je n'ai pas ta faculté de trouver les défauts pourtant si visibles, peut-être que j'ai trop suivi ce que m'ont appris mes maîtres, je vois bien les défauts de la cuirasse sans vou-

loir pour autant tout détruire.

Peut-être que dans quelques années, quand les hommes cesseront de se battre pour dominer les autres, ils pourront reconnaître les erreurs passées...

Amicalement

Le « parti » du Publiaire ?

Certains lecteurs seront étonnés de la longueur inhabituelle de l'article de Marcel-Yves CAIZERGUES qui suit ces quelques mots et aussi du sujet qu'il traite : la politique municipale de ces dernières années à St Bauzille.

Lo Publiaire a toujours évité de soutenir ou de combattre telle ou telle tendance dans l'une ou l'autre de nos trois communes. Par contre, il se doit de rester à l'écoute de tous. D'ailleurs, son conseil d'administration comporte des

membres d'un peu toutes les orientations qui existent parmi nos lecteurs. M.-Y ; CAIZERGUES s'exprime aujourd'hui dans ce numéro par un article qui résulte d'un long travail de sa part. Si tel ou tel lecteur a des remarques à faire sur ce qu'il y dit, les colonnes du Publiaire lui sont ouvertes, avec une seule règle qui s'applique à tous : le respect des personnes.

Souvenir

La situation de la commune après les élections du printemps 2008

La campagne électorale du printemps dernier a été marquée par divers débordements de langage et faux débats qui ont masqué les véritables enjeux. Ce n'est pas une première ni une spécificité Saint Bauzilloise. La tournure prise fut particulièrement virulente, à la limite de la dignité que devraient revêtir de telles confrontations.

Le débat - il serait plus juste de dire l'affrontement entre les «leaders» nous a laissés perplexes d'autant qu'il s'est déroulé entre des candidats issus de l'équipe précédente lesquels avaient fustigé l'équipe de 2001 dont ils faisaient aussi partie.

Les sujets abordés: Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) la Station de lagunage; le terrain

de sports; la construction de l'école; sont d'autant plus importants que les solutions envisagées n'ont pas permis ni d'obtenir un consensus ni d'entrevoir un quelconque début de solution.

En effet, et bien que ces urgences ne soient pas les seules auxquelles devra faire face la Commune; la question essentielle si non primordiale des finances communales a été totalement occultée au point de se demander si ce n'est pas une nouvelle fois mettre la « charrue avant les bœufs » que vouloir promettre pour être élu des choses que l'on ne pourra tenir.

Ainsi, la situation financière qui aurait dû être au cœur de la campagne nous a été dévoilée par un rapport de la Trésorerie Générale quelques mois après les élections comme si l'on voulait cacher à la population la dure réalité « les caisses seraient vides » la commune dans l'incapacité de

rembourser sa dette et de contracter de nouvel emprunt pour quinze ans. Même situation difficile pour la masse salariale qui serait au maximum.

Le nouveau Maire, qui était le premier adjoint du précédent et président de la commission des finances a tenu à communiquer à la population quelques éléments de ce rapport et appeler les Saint Bauzillois au « courage et à l'effort » dans sa lettre du Bulletin Municipal N°3 sept.2008. Il aurait pu toutefois en connaissance de cause faire état du redressement intervenu en 2007 et de l'excédent de la gestion précédente (compte administratif) qui s'élèverait à près de 270000 € ce qui l'a conduit tout naturellement à adopter le budget préparé par son prédécesseur. Pour être complet il aurait dû informer de cet aspect du budget.

Mais si l'on devrait avoir une

connaissance assez précise de la situation financière il est plus difficile de connaître les événements et les choix opérés qui l'ont engendrée.

C'est cet aspect des affaires communales qu'il faut maintenant aborder sous un triple aspect: les promesses non tenues; les réalisations litigieuses et autre occasions manquées; les choix discutables qui ont conduit à l'impasse. Nous ne retiendrons que les affaires les plus significatives.

Les promesses non tenues

Elles sont le trait dominant des campagnes électorales et de beaucoup de candidats. Il y eut notamment plusieurs fois la piscine et une maison de retraite qui n'ont jamais vu le jour.

Mais la promesse la plus alléchante fut au cours de la campagne électorale de 2001 celle d'un parc de stationnement payant « pour renflouer les finances communales » sur des terrains propriété du Département de l'Hérault situés sur le CD 108E près du Thaurac. L'engagement de vente à la commune pour 120000 francs (18461 €) accompagné des délibérations d'usage fut pris de part et d'autre conduisant les candidats à promettre cette réalisation comme imminente. Hélas c'était sans compter sur les fortes pressions et manœuvres diverses pour faire capoter ce projet. C'est ainsi que trois jours après les élections reniant ses engagements le département vendait les terrains promis à la commune à une société privée pour le franc symbolique. Cet acte inqualifiable en dit long sur la valeur de la parole donnée et du respect des engagements pris, sans parler de la légalité de l'opération.

Les affaires litigieuses et autres occasions manquées.

S'il y avait un classement en



ce domaine nul doute que la commune décrocherait le pompon. Qu'on en juge par cette simple et brève énumération:

- implantation de la première station d'épuration en 1965 au bord de l'Hérault qui devint rapidement défailante.
- décharges du mas de Banal au bord de l'Alzon puis du Triadou, au bord d'un ruisseau qui s'y déverse. Action associative aboutissant à leur fermeture.
- projet avorté de déviation du cd 986 en bordure de l'Hérault action associative. Mise en demeure du Préfet de cesser les déversements et conversion du lieu en espace de loisirs dit « plan d'eau »;
- projet de carrière en bordure de l'Hérault lieu-dit les Baoutes. Action associative concluant à l'annulation;
- implantation d'une usine polluante en milieu habité, rue du Mas de Bannal, action des riverains, départ de l'entreprise, condamnation de la Commune à de fortes indemnités, action toujours pendante devant les tribunaux;
- extension en cours d'une « casse auto » en centre régional « symptoma » de récupération et stockage de métaux ferreux et assimilés;
- implantation des nouveaux bassins d'alimentation en eau

potable à 2km du village, au nord alors que le développement se fait au sud. Fuites importantes sur ces bassins et défaillances fréquentes. La dernière en date du lundi 6/10/08 coupure d'eau toute la journée à la Coste (partie haute) notamment. -projet de réouverture de la décharge du Triadou route de Montoulieu, tout dernier des avatars.

En ce qui concerne les occasions manquées celle de la vente du bois de Sauzet avec sa source de la Fous est une erreur majeure du point de vue de l'intérêt général. Le refus de la Commune d'acheter cette réserve « l'une des plus importantes du département » en dépit de conseils avisés est d'autant plus grave que l'eau, denrée vitale devient de plus en plus un bien précieux et convoité.

Cette énumération non exhaustive a pour but de nous faire prendre conscience que rien n'est jamais acquis d'avance, que tout peut arriver et qu'il nous faut être en permanence sur le qui vive et ne jamais renoncer à s'informer sur des questions d'intérêt général. Car à l'évidence ces « affaires » soulèvent des problèmes de compétence, de clairvoyance

mais aussi de possibles influences extérieures?

Les choix discutables qui ont conduit la commune dans l'impasse.

Le Plan Local d'urbanisme et la Station de lagunage sont le « talon d'Achille » de la Commune; pourquoi, comment?

La Commune, dans les années 70 avait établi un Plan d'occupation des Sols et procédé à plusieurs révisions afin de faire évoluer en douceur le village. C'est à l'occasion de l'une de ces révisions en 1999 qu'une action fut intentée par une société privée et le POS annulé pour non respect des règles en matière de publications dans la presse. A ce moment là, le Conseil Municipal renonça à reprendre la démarche en respectant la forme cette fois et décida d'annuler le POS; désormais c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'appliquerait. Rappelons que les dispositions nationales en matière d'urbanisme sont beaucoup moins contraignantes et permettent certaines opérations impossibles autrement. C'est à la même époque (2001) que furent classées les gorges de l'Hérault à l'initiative d'une association de protection de la nature sur neuf communes en aval. La commune de Saint Bauzille de Putois refusa ce classement. Ce refus inexplicable a non seulement bloqué le processus pour la partie supérieure des gorges mais également placé notre village dans la situation du tout permis (ou presque) en matière d'urbanisme favorisant des réalisations impossibles autrement. Ces deux décisions sont à l'origine de la situation actuelle dont nous aurons du mal à sortir du fait de complications liées à l'endettement pour la

renovation de l'assainissement où là encore des carences majeures sont à déplorer. Le lieu n'est pas ici de pointer du doigt des responsables mais de mettre en lumière les forces occultes qui agissent et pas forcément dans l'intérêt général.

La station d'épuration: une catastrophe écologique, un gouffre financier!

Ce sont les termes employés par la liste "Union pour Saint Bauzille de Putois" animée par l'actuel et le précédent Maire pendant leur campagne électorale commune en 2001. Ils avaient vu juste. Encore faudrait-il savoir pourquoi et comment en sommes-nous arrivés là.

L'ancienne station, devenue rapidement défectuelle en raison même de son principe pollue la rivière depuis pas mal de temps. Ceci était prévisible mais nécessité faisant loi ce projet a tout de même vu le jour et la station a duré plus de quarante années car on ne change pas de système facilement tant l'investissement est lourd surtout pour une petite commune.

Il fallait donc construire une nouvelle station en évitant si possible les erreurs du passé. Hélas s'était sans compter sur la force de l'habitude de s'en remettre à la techno-structure et aux bailleurs de fonds qui n'ont que faire de l'histoire et de ses déboires. C'était sans compter sur les avis divers et variés ici même dans ces colonnes mettant en garde sur les risques liés à la topographie et à l'hydrographie: la proximité du fleuve Hérault et de ses nombreux affluents de même que l'importance de l'aquifère ne toléraient de refaire la même erreur. Peine perdue l'on se gargarisa de mots « ce qui est naturel fonctionne toujours bien » et à l'arrivée nous avons un lagunage en terre battue posé sur un

terrain sablonneux que l'on s'affaire à grand frais à rendre étanche, tout cela agrémenté d'une série de malversations à peine concevables avec à la clé une injonction de l'autorité de tutelle de mise en conformité. Cette réalisation dont le coût estimé dans le projet initial (1994) était de 5.200.000 f :cf. lo Publiaire N° 33 Av. 1994, p. 17, est passé à 6.633.000 f (ttc) en 2000 (bilan définitif) :cf. lo Publiaire N° 57 Av. 2000, p.23. Toutefois, des travaux supplémentaires sont venus s'ajouter 812.769,45 f. (ht?) portant le montant à 7.445.769 f.

Les fuites entraînant les effluents non traités, les odeurs, et les nombreuses malversations ont nécessité de fréquentes et coûteuses interventions qu'il faudrait chiffrer afin d'évaluer le préjudice. Lequel, financé par diverses augmentations: de la redevance, des tarifs eau/assainissement et même par la création d'une taxe spécifique sur les constructions nouvelles devrait à notre avis être comptabilisé séparément et versé au dossier du recours intenté par la commune car ce n'est pas au contribuable de payer les erreurs d'une réalisation sous garantie décennale.

L'affaire n'est pas terminée et se complique même avec l'obligation de poursuivre la rénovation des réseaux eau/assainissement réalisée en partie par la précédente municipalité dans ce contexte difficile. L'avenir s'assombrit un peu plus avec une situation nationale et internationale plus qu'incertaine. Il ne nous reste qu'à redoubler de vigilance pour que le lampiste en l'occurrence le contribuable ne soit pas une nouvelle fois le dindon de la farce.

M-Y CAIZERGUES Nov. 2008

Une autre face du 11 novembre à Montoulieu

En 2008, une fois de plus, Montoulieu a marqué le 11 novembre par sa journée originale, à la fois traditionnelle, populaire, culturelle, mais aussi actuelle, écologique, ludique et conviviale. Mon épouse et moi-même ne pouvions pas rater ça. Un problème quand même : la météo. Il faisait mauvais depuis pas mal de temps. Et ce matin-là, le ciel était couvert et presque noir sur tout un côté. On y est quand même allé, vers 10 heures. Il y avait déjà pas mal de voitures stationnées dans la route qui monte vers le centre de Montoulieu. Les visiteurs étaient là, moins nombreux que les autres années, ainsi que les exposants eux-mêmes, retenus par le temps, les uns et les autres. Heureusement, la température était bonne. Et on a commencé la visite. Et dès le début, on a retrouvé la variété (toujours inattendue), l'originalité, l'authenticité, des thèmes proposés qui font la particularité de ce 11 novembre de Montoulieu. C'est ainsi que, parmi les présentations, on a trouvé des bijoux très attractifs, variés, des vins de producteurs locaux, des sculptures parfois surprenantes comme ces énormes champignons taillés dans des troncs d'arbre, un chantier de construction traditionnelle d'un mûr de pierres sèches, des jeux inédits pour les grands et les petits, des fromages, des pâtes, des confitures, des miels, etc, tous des produits locaux, sans parler de fruits et légumes de toutes sortes etc... etc... Mais on y a vu aussi des expositions de photos de paysages magnifiques de la même région, des livres sur les cultures, les traditions, mais aussi la géographie et l'histoire des lieux, une belle exposition des outils agricoles utilisés ici depuis

longtemps, depuis même des milliers d'années pour certains, des photos, des dessins sur la garrigue de caractère à la fois scientifique, artistique, etc...etc...

Tout ça sur le plan de l'église où l'on trouvait aussi une présentation du téléton.

Puis on a descendu quelques marches. Là, on a vu une présentation sur la captation de l'énergie solaire pour le chauffage « écolo ». Juste avant une collection d'animaux vivants divers : des poulets, des chèvres, des lapins, des moutons, un cochon et même des espèces ignorées du grand public avec des noms inattendus comme ces pigeons ou autres oiseaux nommés :

« têtes de moines »,
« tourterelles rieuses »,
« pigeons mondains »,
« culbuteurs clairois », « lysés de Pologne »,
etc tous identifiés par quelques notes sur le caractère de chacun.

J'ai sûrement oublié beaucoup de choses, de sujets, de thèmes présentés et je prie le lecteur de m'en excuser. On a vu tout ça dans la matinée, sous un ciel gris mais sec et relativement tiède.

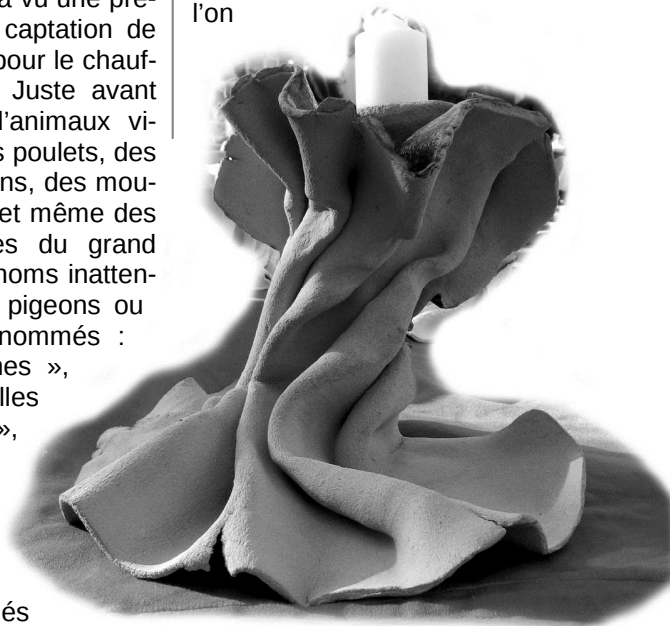
Midi approchait, les visiteurs ont commencé à être plus nombreux jusqu'à se transformer en foule dont les voitures couvraient tous les champs alentours.

Cette année, il n'y avait pas de restaurant. Mais la queue s'est vite formée devant un stand où l'on trouvait des sandwiches et des plats variés fabriqués sur place et servis sur des plateaux dorés.

Et on a pu déjeuner confortablement dehors, en plein air,

où nous attendaient chaises et tables, ou dans les locaux du restaurant, à l'abri.

Le tout servi par toute une équipe de volontaires sympathiques et hyper-actifs qui ont su donner à cette journée particulière sa tonalité, son accueil, sa richesse à la fois affective et culturelle que l'on



n'a pas l'habitude de trouver ailleurs.

Hélas, en début d'après-midi, alors que les visiteurs arrivaient de plus en plus nombreux, la pluie a commencé à tomber et nous sommes partis, mon épouse et moi-même, contents d'avoir passé plusieurs heures si agréables.

Je suis sûr, cher lecteur, si vous avez été sur place, que vous avez apprécié comme nous cette belle journée dans cette commune si attirante.

Quant à ceux qui n'ont jamais été au 11 novembre de Montoulieu, n'oubliez surtout pas, l'an prochain, d'y aller. Vous ne le regretterez pas.

Jean SUZANNE



Adieu los festejaires

D'un point de vue moral, la fête, événement majeur organisé par le comité jouit désormais d'une excellente réputation acquise au fil des années. Cette réputation est le fruit de prises de risques mesurées, d'une gestion saine et maîtrisée (budget de la fête de 65 000 €), associée à un esprit novateur et délibérément ambitieux :

- changement de date,
- fougasset traditionnel redynamisé
- engagements d'orchestres de grande renommée,
- attractions foraines en nombre,
- lancement des premières manifestations taurines dans le village,
- promotion des apéritifs (Ricoune, moules offertes...) restauration sur place.

La plus grande réussite restera l'organisation des repas champêtres réunissant jusqu'à 700 convives d'horizons variés autour d'une soirée intergénérationnelle exceptionnelle (repas de qualité, spectacle cabaret, feu d'artifice et bal musette).

Nous sommes fiers et heureux d'avoir animé le village au travers des nombreux événements que nous vous avons proposés depuis 2001 : Fête votive, Carnaval, Réveillon, Karaoké, Méga Loto, Marché de Pays,

Nous adressons tous nos remerciements aux personnes qui nous ont fait confiance, soutenus et accompagnés pendant ces années.

Un merci particulier à tous ceux qui nous ont invités pendant le fougasset.

Gageons que le nouveau comité poursuivra dans le même esprit et la même ambition, nous leur adressons tous nos vœux de réussite.

Festivement vôtre

Le comité 2001-2008.

Le samedi 15 novembre 2008, les représentants de l'ancien et du nouveau comité des fêtes ont tenu réunion à la Mairie sous l'égide de Monsieur le Maire, pour procéder à la passation lors de l'assemblée générale.

Après les civilités d'usage, les informations pratiques, les données techniques et autres conseils ont été communiqués aux nouveaux membres de l'association.

L'ancien Président, M. Philippe Bertrand, a détaillé et remis un état précis de la situation financière en indiquant que la totalité des encours avait été clôturée. La trésorerie montre un **solde positif de 11 605,50 € au 31 octobre 2008**, ce qui représente une **augmentation de 154%** par rapport à la situation initiale de 2001 (situation financière de 7 519,58 € au 03 décembre 2001), date de prise en main du comité par l'équipe démissionnaire. Cette situation a été consignée dans un procès verbal cosigné par M. le maire et le président de l'ancien comité.

De plus, de nombreux investissements en matériel ont été effectués par l'ancien comité. La majorité de ce matériel a été transférée à l'Office Municipal des Sports et de la Culture des communes de St Bauzille, Montoulieu et Agones, afin d'en faire profiter l'ensemble des associations adhérentes à l'OMSC. Une convention a été conclue à cet effet, elle précise les modalités de transfert et liste le matériel légué suivant : (tableau ci-dessous)

Désignation	Quantité	Valeur d'Achat Neuf
Machine à glaçons	1	1 228,05 €
Congélateur 500 litres	1	500,00 €
Friteuse Simple 8litres	3	518,33 €
Friteuse Double 2x8litres	1	526,00 €
Sono (caisson basse + 2 satellites) avec 2 micro sans fil, et trépied	1	932,80 €
Un pont de lumière complet avec modulateur et spots	1	395,55 €
1 lots de cartons de lotos (9, 12, 18 et 24)	1	1 285,00 €
1 crêpière électrique + accessoires	1	342,64 €
Cafetière électrique 10 l	1	304,98 €

6 033,35 €

Un merveilleux marché de Noël

Organisé par le nouveau comité des fêtes de St Bauzille de Putois

Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître !...

La veille, le cœur du village battait très fort et l'on pouvait ressentir les prémices d'une vive émulation alentour.

Dimanche matin, la place du Christ, lieu de rencontre incontournable de notre petite commune brillait de mille décorations à l'occasion de cette fête. De surcroît, les volutes de fumée des poêles canadiens allumés çà et là donnaient une ambiance montagnarde d'autrefois propice à l'arrivée du Père Noël. Celui-ci, transporté sur un resplendissant attelage tracté par deux magnifiques mules, distribuait des friandises aux enfants émerveillés et impressionnés.

Par intermittence, deux joyeux skieurs slalomaient au milieu de la foule dubitative en proposant des billets de tombola. Clowns et musiciens ont animé le village toute la journée à la grande joie de tous.

Parmi la cinquantaine d'exposants de tous acabits, les commerces locaux ont largement contribué à la réussite de cette journée. Au niveau restauration il y en avait pour tous les goûts : aligot saucisse, tartiflette, soupe à l'oignon, calamars frits, pizzas, steaks frites, sandwichs variés, châtaignes grillées....

Pour faire descendre tout ça, entre autres boissons traditionnelles, un excellent vin chaud avait été confectionné par le comité des fêtes. Les truffes étaient même au rendez-vous, en primeur, très odorantes et d'une qualité irrépro-

chable.

Pour conclure, le nouveau comité des fêtes peut être rassuré, de mémoire de St Bauzillois, nous n'avions pas vu autant de monde au centre du village en décembre depuis un demi siècle au moins !!!

Le travail, l'abnégation, le courage, l'originalité, ne sont pas le fruit du hasard mais des atouts nécessaires à la réussite de toute entreprise.

Bravo à toutes et à tous et à l'an que ven pour le prochain « Marché de Noël del Païs nostre »

Fabien BOUVIE



Qui veut peindre ou dessiner ?

L'association des Amis des Beaux Arts de St Bauzille existe avec succès depuis bientôt 25 ans. Elle organise, dans les locaux de l'ancien presbytère, une séance hebdomadaire (atelier ou cours de dessin ou peinture) fréquentée par des fidèles depuis sa création et par des nouveaux (ou nouvelles) venus (ou ues) en cours de route. Au début, ces séances avaient lieu le samedi avec l'assistance d'un amateur bénévole. Celui-ci, ayant pris de l'âge, a été remplacé par des professionnels (le lundi au lieu du samedi). Et ça continue.

L'inconvénient du lundi, c'est que les scolaires, les étudiants ou les gens qui travaillent ne peuvent pas y participer.

Peut-être serait-il utile (sans remettre en ques-

tion les séances actuelles du lundi) de reprendre une séance supplémentaire le samedi pour ceux, jeunes et moins jeunes, que cela intéresserait. S'il y en a, et si vous en êtes, veuillez vous signaler en contactant :

Maryse Millet, 125 route de Montoulieu, 34190 St Bauzille de Putois, tel. : 06.13.15.05.39

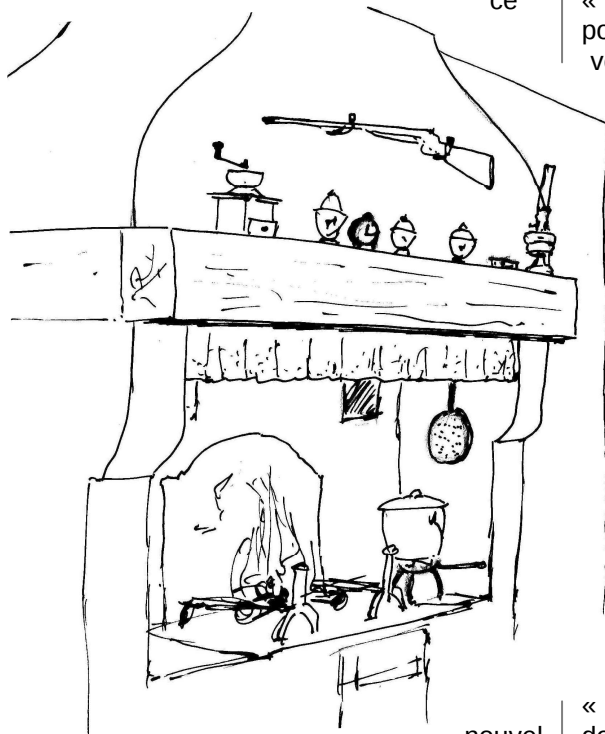
Jean Suzanne, 185 rue de la Roubiade, 34190 St Bauzille de Putois, tel. : 04.64.73.76.64

Nota : ces séances pourraient essentiellement porter sur le figuratif (natures mortes, paysages, portraits, etc...) et ses moyens techniques (crayon, fusain, aquarelles, pastels, etc...).

Jean SUZANNE

Au fil des Echos « d'ancien temps »

Dans le Publiaire paru en octobre, avec mon ami de longue date, Jean Pintard, nous avons évoqué des souvenirs d'ancien temps concernant l'adduction d'eau et l'électrification dans St Bauzille, deux éléments indispensables dans les habitations, qui en étaient dépourvues jusqu'en 1928. Ce fut une grande satisfaction, et un grand soulagement dans les familles. Grâce au Publiaire et à son bureau, que nous remercions, nous allons, dans ce



nouvel article, continuer à parler de « L'Ancien temps ». Pour réchauffer nos souvenirs, nous allons décrire les moyens de chauffage, dans nos maisons, il y a 80 ans. A l'époque, le beau-père de Jean Pintard était marchand de bois de chauffage, du chêne, il le livrait à domicile, avec son attelage de charretier. Il n'était pas le seul dans le village à exercer ce métier, au cours des mois d'hiver. St Bauzille était et est encore entouré de nombreux hectares de bois, principalement des chênes, excellent bois de chauffage.

Les chênes verts, yeuses, « l'eûze » en patois, les chênes communs, blancs dit-on, porteurs de glands. Des coupes étaient louées ou achetées par les marchands de ce combustible. Il y avait aussi des charbonnières, auprès desquelles veillaient assidûment les charbonniers. Le charbon de bois était apprécié, grandement utilisé, au cours de la guerre 39 - 45. Dans les coupes de bois, il y avait les « bouscatiers », de solides bûcherons utilisant le « poudet », grosse serpe, pour l'ébranchage des chênes verts. La « ramasse », la ramie, était mise en tas. La « destrau », hache pour abattre les « lattes », longues bûches, au ras du sol, la masse pour « débourder » les « souks » des chênes verts, afin qu'ils repoussent bien. Pour transporter les bûches de 2 mètres de long environ, elles étaient empilées dans une fourche en bois à deux bras, appelée la « chèvre », appuyée contre l'épaule. Les charges étaient lourdes. Ainsi transportées, elles étaient déposées sur le bord des « drailles ». Les marchands de bois venaient les charger sur leurs charrettes où elles étaient disposées en long et en large. Le déchargement, bûche par bûche, avait lieu devant les maisons des clients qui les remisaient et les sciaient sur la chèvre spéciale.

L'hiver étant là, la grande cheminée de la cuisine entraînait en action. Dans l'âtre, les bûches sciées brûlaient et se consumaient dans un feu pétillant, réchauffant la pièce où trônait la table familiale. Après le repas, on se groupait autour de la cheminée en devisant familièrement avant d'aller se cou-

cher, dans des chambres froides, sans cheminée. Il arrivait souvent que l'on chauffe le lit avec une bassinoire garnie de braises, c'était un chauffe lit, ou bien une bouillotte remplie d'eau chaude, ou encore un gros galet de rivière bien chaud, une brique chaude, dans un petit sac de toile. Dans l'âtre de la cheminée, par côté, se trouvaient les ustensiles nécessaires, les trépieds, le grill « Lo buffet », soufflet pour attiser le feu, « las mouchettas », longues pincettes pour remuer la braise, un crochet pour suspendre le chaudron, « las padénas », poêle à frire et poêle à trous pour la « brasucade », grillade de châtaignes. Les mamées, nos grands-mères se tenaient assises devant la cheminée, aimant tenir au chaud leurs toupins garnis près de la braise. « Lo cauffepés », chauffe pieds, récipient garni de petites braises pour avoir les pieds au chaud. Sur le rebord de la cheminée se trouvaient alignées des séries de poteries avec inscriptions, contenant des ingrédients pour cuisiner, l'inévitable moulin à café, la cafetière, le réveil, la boîte à allumettes et autres objets. Précisons que dans la cuisine, il y avait aussi le fourneau à charbon, petits boulets, et à bois, le tuyau rejoignait la cheminée. Il servait de chauffage dans la cuisine, et à préparer les repas. Il possédait un petit four de cuisson, une bouillotte pour l'eau chaude, avec son robinet, un tiroir pour les cendres, un réduit en bas pour tenir les charentaises et chaussures au chaud.

Dans les écoles, les classes étaient chauffées par un modeste poêle à charbon. L'église ne fut vraiment chauffée que vers 1960 avec deux grands poêles à mazout, chacun muni d'un réservoir de 20

litres qu'il fallait regarnir avec la cruche à mazout. De bon matin, le village s'éveillait, la fumée des cheminées s'élevant au-dessus des toitures. Hélas, il ne se passait pas un hiver sans qu'il se produise des feux de cheminée. Il passait bien des ramoneurs, mais beaucoup d'habitants ne faisaient pas ramoner leur cheminée. L'incendie se déclarant, l'odeur de suie brûlée se répandait, les gens criaient

« Au feu ! Il y a le feu chez untel ». Le tocsin sonnait à coups précipités au clocher de l'église. Les habitants, munis de leurs seaux, faisaient la chaîne. Un maçon ou deux, sur le toit, versaient l'eau dans la cheminée ou bien la bouchaient avec des sacs ou utilisaient d'autres moyens pour combattre l'incendie. Une fois éteint, les dégâts étaient importants.

Peut-être trouvera-t-on desuets ces récits « d'ancien temps », à l'heure actuelle, mais c'était réellement « du vécu ». Il ne faut pas en déduire que le village était morose durant ce mode de vie. Dans un prochain article, si cela est possible, nous évoquerons des souvenirs plus joyeux, car dans « l'ancien temps », on savait aussi prendre du « bon temps ».

1958 - 2008 : QUI L'EUT CRU?...

à Saint Bauzille de Putois ...

Il y a 50 ans: la dernière grande crue de l'Hérault; et les plus grands se souviennent... .

Dans les yeux d'une enfant que j'étais, des images fortes défilent: bien entendu tout ce qu'une rivière en colère peut entraîner se succède, mais aussi, des arbres entiers, des animaux divers, moutons, porcs etc.. "Même pas peur", je suis dans les bras de papa, et le spectacle que Dame Nature nous offre m'apparaît merveilleux, irréel. Papa lui... semble inquiet.

Plus tard j'ai compris que lui "FIL" se tourmentait et pour cause, « PINOCHE* », aidé de ZA-

PATER a emprunté la barque de nos promenades pour aller récupérer et sauver malgré la folie de l'eau des vendangeurs pris au piège et qui avaient eu juste le temps de se réfugier sur le toit d'un mazet.

Je me devais, pour cet anniversaire, de relater cette anecdote et me souvenir de l'acte d'audace certes, mais aussi de courage, d'un nageur d'exception (normal direz-vous pour un ancien de la Marine) et d'un homme baigné d'humanité.

*PINOCHE : Alain GIRARD

Danièle BOUTIER-GIRARD

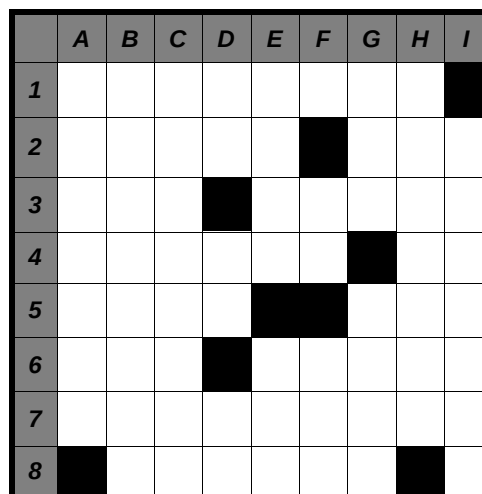
MOTS CROISES *Par Christian LECAM*

HORIZONTAL

1. Homme de télévision
2. Fatiguées – Bel emplumé
3. Moyen de transport pour privilégiés – Aseptisés
4. Certaines régions le sont – Initiales d'envahisseurs
5. S'exprimer – Dans le bon sens, c'est un terme de notaire
6. Recueil amusant – Pas tristes
7. Réglementée ou fractionnée

VERTICAL

- A. Homme de télévision
- B. Alcaloïdes
- C. Nouvel essai de sélection
- D. Arrivé – Il joue pour nous – Lettres en marge
- E. Continent – Pic des Pyrénées
- F. On en est constitué de plus de deux cents – Sot
- G. Il gère une écurie – On le visite quand il est beau
- H. Entrelacée
- I. Ces Cours sont très impressionnantes



LA PHRASE DU TRIMESTRE

A propos de l'adultère, Sacha GUUITRY déclarait : « Les chaînes du mariage sont tellement lourdes à porter qu'il faut parfois être trois pour les supporter »

GANDHI, un Homme, un Peuple : La Force du Rêve

Pour le 60ième anniversaire de la mort de Mohandas Karamchand GANDHI dit la « Grande Ame », un ouvrage paraît aux Editions Buchet Chastel, sa véritable histoire relatée par son petit-fils." La biographie la plus personnelle jamais écrite" dicit : Jacques Attali.

L'Homme est devenu une métaphore populaire de l'innocence, de l'habileté, du courage; ne disait-il pas: « Personne ne peut me blesser sans ma permission».

Il nous est dévoilé sous un nouveau visage, plus intime et

plus complexe. Nous dessinons de mémoire ses lunettes, son crâne chauve, son pagne; son faciès nous est si familier.

Un jeune homme paralysé de timidité qui incarne la conscience d'un siècle et conduit l'Inde à la liberté; celui qui veut sécher toutes les larmes, le pionnier du pluralisme religieux et un redoutable tacticien. Il demeure encore une source d'inspiration et de fascination.

Mais qui était-il au quotidien? Pour ses proches? Il ne se laisse pas cerner facilement,

difficile à vivre...

L'auteur, son petit fils est un chercheur épris de vérité; il fait émerger un Gandhi de chair et de sang, puise dans une quantité de documents et pour la première fois dans les archives familiales.

En conclusion: Une biographie sans complaisance, d'un homme aux prises avec l'Histoire; une véritable réflexion sur le concept de "non - violence" avec ce qu'il entraîne dans le monde aujourd'hui.

Danièle BOUTIER-GIRARD

Le coin du sourire

Robert BALLAND

Dans un asile psychiatrique, un patient traverse la cour, traînant derrière lui une brosse à récurer attachée à une ficelle, tenue à la main. Le directeur, le voyant : « Alors mon brave, on promène son chien ? ». « Mais non, vous voyez bien que c'est une brosse ». « Très bien » lui répond le directeur. Quelques mètres plus loin, le patient se retourne vers la brosse :

« Tu a vu Médor, on l'a eu ».

Devant la porte de la cuisine, un grand écriteau : « Aujourd'hui, vu la longueur des frites, il n'y aura pas de bifteck ».

Devinettes :

1, Football : un avant centre de l'équipe de France a marqué 5 but lors de la même rencontre France – Belgique.

2, Le record du plus grand nombre de buts marqués lors d'une coupe du monde est toujours détenu par un français.

REPONSES :
1, Thadée Cisowski, alors avant-centre du racing club de Paris
2, Just Fontaine (13 buts) lors de la coupe du monde en Suède (1958)

La Coupo Santo ...

Jean Pierre SAUMADE

On se lève pour Danette, comme le dit la pub, mais pas pour la Coupo Santo.

La Coupo Santo. Qu'es aquo?

Deux choses. Premièrement l'objet que dis-je une relique. La coupe que les félibres catalans envoyèrent à leurs homologues provençaux pour les remercier d'avoir accueilli le poète catalan Balaguer exilé pour des raisons Politiques. La coupe de forme antique est une conque supportée par un palmier contre lequel s'appuient deux statuettes, les deux sœurs, le sein nu, représentant la Catalogne et la Pro-

vence (description officielle). Aux pieds de chaque figurine on peut voir les armoiries des deux provinces, et autour de la conque « présent Offert par les patriotes catalans aux félibres provençaux pour l'hospitalité donnée au Poète catalan Victor Balaguer en 1867 ». Le statuaire stéphanois qui l'a réalisée n'a pas voulu être payé quand il a connu la destination de cette œuvre. Elle a été fondue par l'argenter Jarry à Paris. Sur son socle, on peut lire: On l'a dit morte

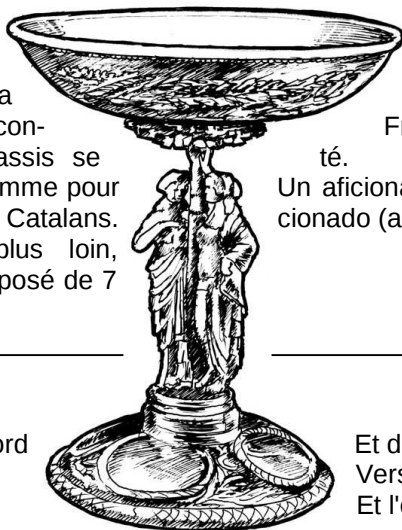
Ah si on savait me comprendre
Mais moi la crois

Ah si on voulait me suivre

Vivante
Victor Balaguer

Frédéric Mistral

Deuxièmement, l'Hymne. En Août 1867, à la fin d'un banquet réunissant les félibres des deux provinces en Avignon et pour remercier les Catalans F. Mistral levant la coupe pour la première fois la consacra en entonnant la Coupo Santo, œuvre écrite en Lengua Nostra (en provençal) pour cette circonstance sur une musique de Nicolas Saboly et au dernier couplet (per la glori du terraire) tous les convives qui étaient restés assis se levèrent comme un seul homme pour honorer la présence des Catalans. Comme vous le lirez plus loin, l'Hymne provençal est composé de 7



couplets (le chiffre magique) en référence au nombre de Félibres: Mistral, Roumanille, Aubanel, Brunet, Giera, Mathieu et Tavan. Mais on ne chante que les premier deuxième et septième couplet. En souvenir de ce fameux banquet, la TRADITION veut que l'on reste ASSIS et qu'on ne se LEVE que quand retentit le couplet A LA GLORI DU... De même à la fin de la Coupo Santo On n'applaudit pas. Un hymne ne s'applaudit pas qu'il soit national ou régional. On se rassoit en respectant un silence religieux. Les arènes où sont pratiquées les courses libres ne sont pas le Stade de France. Un Hymne doit être respecté.

Un aficiona (amateur de Bouvine) et non aficionado (amateur de courses espagnoles)

Jean Pierre SAUMADE

Coupo Santo

E versanto, vuevo à plen bord
Vuevo abord lis estrambord
E l'enavans di fort !

I - Prouvençau, veici la coupo
Que nous vèn di Catalan
Aderèng beguen en troupo
Lou vin pur de noste plant.

II - D'un vièi pople fièr et libre
Sian bessai la finicioun;
E, se toumbon li Felibre,
Toumbara nosto Nacioun.

III - D'uno raço que regreio
Sian bessai li proumié gréu;
Sian bessai de la Patrio
Li cepoun emai li priéu.

IV - Vuevo-nous lis esperanço
E li raive dou jouvent,
Dau passat ta remembranço
E la fe dins l'an que vèn.

V - Vuevo-nous la couneissènço
Dou Verai emai dou Béu,
E lis àuti jouïssènço
Que se trufon dou toumbèu.

VI - Vuevo-nous la Pouèsio
Pèr canta tout ço que viéu,
Car es elo l'ambrousio
Que tremudo l'ome en Diéu.

VII - Pèr la glori dou terraire
Vautre enfin que sias counsènt,
Catalan, de liuen, O fraire,
Coununien toutis ensèn !

Coupe Sainte

Et débordante, verse à pleins bords
Verse à flots les enthousiasmes
Et l'énergie des forts !

I - Provençaux, voici la coupe
Qui nous vient des Catalans
Tour à tour buvons ensemble
Le vin pur de notre cru.

II - D'un ancien peuple fier et libre
Nous sommes peut-être la fin;
Et, si les Félibres tombent,
Toumbera notre Nation.

III - D'une race qui regerme
Peut-être sommes-nous les premiers jets;
De la Patrie, peut-être, nous sommes
Les piliers et les chefs.

IV - Verse-nous les espérances
Et les rêves de la jeunesse,
le souvenir du passé
Et la foi dans l'an qui vient.

V - Verse-nous la connaissance
Du Vrai comme du Beau,
Et les hautes jouissances
Qui se rient de la tombe.

VI - Verse-nous la Poésie
Pour chanter tout ce qui vit,
Car c'est elle l'ambrosie
Qui transforme l'homme en Dieu.

VII - Pour la gloire du pays
Vous enfin nos alliés,
Catalan, de loin, ô frères,
Tous ensemble communions !

Des mots que l'on entend, comme cela, souvent au début du mois de juin, draille, lavogne, Causse, transhumance.



Des mots, qui ouvrent de larges horizons avec des paysages magnifiques par leur immensité et par la ' sérénité qui s'en dégage. . .

Les sommets de ces montagnes rocailleuses, parsemées de forêts de pins et d'espaces verts sont souvent dans les nuages. Roches souvent à nue au milieu d'une herbe rare et de buissons épineux donnent un caractère rude à ces paysages, Causse Noir, Causse Méjean, Causse Rouge, le Larzac, sillonnés par les Gorges du Tarn, de La Jonte, de La Dourbie, de La Vis...

De vieux chemins les traversent, polis par le ruissellement des eaux de pluie, mais aussi par les sabots des troupeaux qu'ils ont foulés depuis très longtemps.

Ce sont les drailles « dralha » en occitan, prenez le temps, un jour de connaître ce plaisir de marcher sur une draille qui existe peut-être depuis l'antiquité. Le spectacle est assuré, d'abord la végétation qui résiste aux écarts de température, comme les genêts, longues tiges vertes avec des fleurs jaunes, Chateaubriand écrivait dans d'autres circonstances« Des champs de genêts et d'ajoncs resplendissent de leurs fleurs qu'on

prendrait pour des papillons d'or ».

Bien sûr quelques ronces, les fougères avec leurs feuilles dentelées, les framboisiers sauvages, l'airelle myrtille aux fruits d'un noir bleuâtre, vigne du Mont-Ida, les pins avec leurs troncs droits dressés vers le ciel, se touchant presque, se frottant par grand vent, comme pour mieux se préserver, et nous montrer leur puissance. Mais souvent entre leurs troncs, vers le bas, un paysage se dessine avec une rivière qui serpente au milieu des prés, bordés de maisons et de jardins, preuves qu'une vie est bien là...

Asseyez vous sur un rocher, et regardez autour de vous, admirez cette nature luxuriante du mois de juin, sous les rayons du soleil qui ne sont pas encore trop ardents, sans un souffle d'air qui viendrait secouer les branchages et vous entourer de bruissements insolites qui rompent pour un instant des pensées intimes qui affluent devant la majesté du paysage...

Moments d'intense émotion, le face à face avec l'immensité, avec ce silence qui vous étreint, avec au plus profond de soi-même, une crainte, latente, bien présente, qui vous dévoile que vous êtes en fait un infiniment petit. . .

Une pensée frivole vous assaille à la vue de deux oiseaux qui s'étreignent,. Il y a les oisillons qui, fous de joie de découvrir leurs talents, font de véritables voltiges en piaillant.

Un jour que j'étais ainsi plongé dans mes pensées, assis sur une pierre plate, à l'orée d'un bois, j'ai entendu des petits cris perçants et entrevu des branchages qui étaient secoués par je ne sais quelle force, puis tout près de moi,

une forme rousse avec une queue en panache, elle s'arrête et me fixe avec ses petits yeux noirs, espiègles. Cela n'a pas duré longtemps, nous étions tous les deux tellement surpris, en quelques bonds, cet écureuil disparaissait me laissant étonné de sa visite et de son insouciance, il ne m'avait pas vu...

Un autre jour, je marchais sur un chemin étroit, un bruissement léger me parvient, en contre bas, quelque animal arrivait. Un magnifique chevreuil débouche à quelques mètres de moi, face à face, aussi surpris que moi, il est resté tétanisé, puis réalisant ma présence, il bondit sur le flanc de la montagne, le plus abrupt, que je croyais franchissable, mais en quelques bonds, il disparaissait, me laissant étourdi par un tel spectacle, rare, il faut le dire...

Combien d'histoires comme cela sont arrivés à ceux qui arpentent les bois. Une autre fois, je me tenais immobile à flanc de coteau, au bord d'une clairière, un bruissement saccadé dans les herbes, annonçait normalement la marche du lièvre qui se dérobe... En effet, un lièvre venait droit sur moi. Comme ses yeux marrons, ronds comme des billes, sont placés de chaque côté de sa tête effilée, il ne me voyait pas et a failli me heurter. Ah ! si j'avais eu une canne.

La nature montre ainsi sa diversité et surtout sa puissance. Rien ne l'arrête, seuls les nombreux passages des troupeaux marquent les chemins, sinon elle gagne du terrain, effaçant tout...

Vous voyez d'une promenade, nous arrivons à philosopher et à nous inquiéter de notre avenir. D'abord le progrès, qui par sa rigueur économique devient trop efficace. Les soucis d'économie qu'il génère dé-

truit peu à peu la beauté des traditions. .. Le progrès est parfois aveugle et ne se projette pas suffisamment dans l'avenir et il nous réserve peut-être des surprises désagréables, nous l'avons déjà vécu et fait marche arrière.

Tout près d'ici, nous avons des drailles, celle du Four Ca-gaïre, mais aussi celle qui part du Moulin en direction de Laroque, d'ailleurs des travaux de mise en sécurité se déroulent en ce moment.

Le long des gorges de l'Hé-

rault, petite marche pour vous mettre en condition pour s'attaquer ensuite aux autres drailles. La grande aventure...

Puis, vous pourriez attaquer la draille qu'utilise les troupeaux de la région pour la transhumance, départ début juin et retour début septembre. Par exemple celle du Mont Lozère à Notre Dames de Londres, par Sumène en longeant l'ancienne voie ferrées, le Castanet, le col de la Triballe, col du Salides, 1 'Hospital et, col des Faisses...

Des ouvrages avec de magnifiques photographies peuvent vous aider à préparer cette randonnée. EN DRALHA de Pierre de V AIRAU

En Cévennes avec les bergers de Pierre A. CLEMENT

Bergers des Cévennes de Anne-Marie BRISEBARRE.

Vous pourrez lire l'histoire de notre région et surtout les activités des bergers.

Un prochain article traitera de notre berger de Montoulieu...

St Bauzille de Putois dans la course

St Bauzille de Putois est l'incontournable parc d'assistance du 51 ème critérium des Cévennes. Le rallye y trouve un site exceptionnel sur les premiers contreforts des Cévennes, à quelques kilomètres des épreuves chronométrées.

St Bauzille est dans la course car il offre aux pilotes, aux mécaniciens, un emplacement remarquable où chacun peut travailler en toute sécurité sans risquer le moindre accident grâce au travail de la municipalité et du service technique qui travaille à la bonne organisation. St Bauzille est dans la course avec l'OMSC et 4 associations (comité des fêtes, foyer rural, joyeuse pétanque, sou des écoles) pour restaurer visiteurs et acteurs avec des « américains », crêpes, et pour la première fois cette année des châtaignes grillées (provenance Cévennes).

St Bauzille est dans la course avec tous ses habitants, ses administrateurs, parents et enfants qui peuvent admirer leurs champions sans le moindre risque.

St Bauzille est aussi dans la course avec son pilote Frédéric LAMOUROUX qui a honorablement terminé à la 80ème place sur 220 inscrits avec sa Clio R.S.

St Bauzille sera toujours dans la course pour le 5ième critérium.

A l'an prochain.



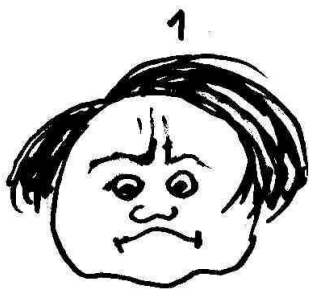
60^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Danièle BOUTIER GIRARD a sélectionné l'article suivant :

Article 27 :

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.
2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Il était une fois une petite fille qui s'appelait Misette. Elle devait avoir entre 5 et 6 ans.



Elle avait de jolis yeux noirs, de beaux cheveux noirs toujours bien coiffés. Et Un visage souriant face à ceux qui lui parlaient gentiment. Mais justement, ce n'était pas toujours le cas, surtout à l'école où les autres enfants de son âge se moquaient d'elle sans arrêt. En effet, il faut vous dire que Misette n'était pas grande, mais qu'elle était un peu grosse et ses camarades de son âge en faisaient la remarque sans arrêt : « Tiens, vous avez vu la grosse ? » ou « Qu'est-ce que tu as mangé, Misette, pour être si ronde ? » ou « Regardez ce ballon, on dirait qu'il va éclater » etc... etc... Et la gentille Misette essayait de faire comme si elle n'entendait pas ces remarques désobligeantes, ou alors elle essayait d'en rire et de répondre par une plaisanterie, par exemple : « Vous êtes jaloux » ou « vous êtes jalouses » car c'était surtout les filles qui se moquaient d'elle. Mais dès qu'elle se retrouvait seule dans un coin, elle ne pouvait s'empêcher de pleurer.

Evidemment, la maîtresse de la classe s'en était aperçu. Et elle avait essayé d'intervenir : « Ca suffit ! Arrêtez de dire des bêtises » ou « N'y fait pas attention, Misette, ils (ou elles) ne savent pas ce qu'ils (ou elles) disent ».

Le midi, à la cantine, ses voisins ou voisines lui apportaient les restes de leurs as-

siettes : « Tiens, mange ! Il ne faut surtout pas que tu maigrisses » et elles partaient en riant aux éclats. Misette ne répondait toujours pas. Mais chaque fois, une douleur plus difficile à supporter étreignait son cœur. Longtemps, dès qu'elle était seule, les larmes lui permettaient d'exprimer sa souffrance en cachette. Mais quolibets, allusions agressives, moqueries continuaient, de plus en plus fréquents et blessants. Jusqu'au jour où la maîtresse lui a fait une remarque de trop, qui a tout déclenché. C'était un jeu organisé dans la cour Chacun avait sa place. La maîtresse donnait un premier coup de sifflet : chacun devait quitter son poste et s'en approprier un autre le plus vite possible. Sauf qu'il y avait un poste de moins que de joueurs. Et la scène se reproduisait plusieurs fois. Et à chaque coup de sifflet bien sûr, comme il fallait courir le plus vite possible, Misette, la fille obèse, se retrouvait chaque fois sans poste, et toute la classe était prise d'un fou rire de plus en plus intense. Jusqu'au moment où la maîtresse a cru



bon de faire une remarque particulièrement maladroite : « Misette, tu devrais courir un peu plus vite, ça te ferait maigrir ! » Elle s'en est aussitôt mordue la langue, mais c'était trop tard. Misette, immobile, a regardé un instant la classe entière qui explosait de rire puis, lentement, s'est retournée et est sortie. « Taisez-

vous ! » a crié la maîtresse. « Ne bougez pas. Attendez moi un instant » et elle est sortie, elle aussi, pour rattrapper Misette. Elle l'a cherchée dans les autres classes et dans le couloir, pas de Misette. Dans la cour non plus



car Misette s'était cachée dans le placard à balai près de la sortie. Elle a attendue que la maîtresse revienne auprès de ses élèves qui commençaient à s'exciter. Puis, sur la pointe des pieds, elle a quitté sa cachette et s'est enfuis dehors... dans la rue, puis vers la colline.

Et, dans le village, c'est là que le drame a commencé. Misette avait disparu. Toute la population est partie à sa recherche, ses parents étaient affolés, la police locale s'est mobilisée. Tous les alentours de l'école ont été fouillés... en vain.

Ce n'est que le lendemain matin qu'un chasseur l'a trouvée au pied de la falaise, dans un trou du rocher. Le chien qui l'avait sentie se trouvait là, devant, silencieux et immobile, comme si ce qu'il voyait l'étonnait tellement qu'il ne savait plus comment réagir. Son maître s'est approché et a essayé de voir, lui aussi, dans l'ombre, ce qui avait retenu l'attention de son chien. Le soleil, à peine levé, ne donnait pas assez de lumière pour éclairer l'intérieur du trou dans le rocher. Le chasseur a sorti sa lampe de poche et s'est approché tout près. Là, dans l'ombre, il n'a d'abord vu qu'une sorte de paquet de

chiffon d'où émergeait une paire de petites chaussures. En regardant mieux, il a aperçu une boule de cheveux et deux petites mains crispées sur le tissu de la robe fripée. Inquiet, il a avancé la main pour toucher ce qu'il voyait et un cri a jailli du trou en même temps qu'un petit visage tout rond est apparu, barbouillé de larmes et de terre.

- Qu'est-ce que tu fais là ? » a demandé le chasseur.

Elle n'a pas répondu. Lentement, il lui a alors caressé la joue et, doucement, a essayé de la dégager. Dans un premier temps, elle s'est crispée.

- N'aie pas peur. Je ne te ferai pas de mal, tu vois bien. Mais je ne peux pas te laisser comme ça.



- Qui tu es ? lui demande-t-elle d'une toute petite voix.

- Je suis Antoine, tu sais, le grand-père de ton cousin Renaud. Ton papa et ta maman ont très peur et tout le village te cherche. Qu'est-ce qu'ils vont être contents que je t'aie retrouvée !

- Je ne veux pas retourner au

village !

- Pourquoi ? Quelqu'un t'a fait du mal ?

- Oui, tout le monde se moque de moi parce que je suis grosse. Je sais bien que je suis grosse, mais ils sont tous méchants avec moi.

- Mais non, voyons, ils s'amusent, c'est tout. C'est comme un jeu.

- Oui, mais je ne veux plus jouer à ce jeu, ça me fait trop mal.

- Oui, bien sûr. Tes camarades ne s'en sont pas rendus compte, sans doute. Si tu veux, on va rentrer, parce que papa et maman sont très inquiets et ils n'arrêtent pas de pleurer. Tu veux qu'ils arrêtent de pleurer ?

- Oh oui.

- Alors, il faut vite aller les rassurer, parce qu'ils ne savent plus ce que tu es devenue. Ils t'aiment beaucoup, tu sais.

- Oh oui, je sais. Moi aussi je les aime.

- Alors, il faut aller les rejoindre le plus vite possible. »

Et Misette a secoué la tête pour dire oui... et son visage s'est éclairé d'un joli sourire.

Antoine a pris son téléphone portable, a dit quelques mots à voix basse et a conclu par « on arrive ». Il a alors pris Misette par la main et, suivis par le chien qui n'arrêtait pas de remuer la queue, ils ont pris le sentier qui les ramenait au village.

Le trajet a été long car Misette

était très fatiguée. Plusieurs fois, Antoine l'a prise sur ses épaules. Et, quand le sentier a rejoint la route, Misette s'est mise à courir pour se jeter dans les bras de papa et maman qui sanglotaient, de joie cette fois, et avec elle.

Juste derrière eux, la maîtresse les attendait avec tous les enfants de la classe, en



silence. Personne n'osait bouger. Jusqu'au moment où Misette est venue vers eux pour les embrasser un à un, tranquillement. Et tout le monde a pris le chemin du retour vers le village dans une joie qui s'est prolongée longtemps.

Depuis, la vie a repris son cours. Chaque matin, Misette retourne à l'école où tout le monde est gentil avec elle. Plus de moqueries, plus de farces de mauvais goût ou d'allusions méchantes. La maîtresse n'a pas eu besoin d'expliquer aux enfants de la classe pourquoi Misette avait voulu disparaître. Ils avaient tous compris.

Une pilule peut-être difficile à avaler

Lors du salon européen de gastro-entérologie à Paris, fin 2007, un laboratoire israélien a présenté sa nouveauté : une vidéo capsule destinée à être avalée par le patient pour l'examen de son colon.

La technologie est basée sur une caméra vidéo miniature jetable contenue dans une capsule ingérable par le patient et couvrant l'ensemble de la voie gastro-intestinale.

Trente minutes après son ingestion, la pilule d'une dimension de 30 mm sur 11 mm, peut réaliser jusqu'à 4 photos par seconde et a une

durée opérationnelle de dix heures avant d'être rejetée par l'organisme.

Cette technologie est 3 fois moins coûteuse que la coloscopie classique qui, elle, nécessite une anesthésie générale, et s'avère aussi moins douloureuse : elle répond ainsi à la volonté des instances médicales de procéder à des dépistages plus précoces du cancer colorectal, deuxième cause de mortalité par cancer aujourd'hui

Michèle BRUN

Les accidents vasculaires cérébraux

Sous l'expression raccourcie d'A.V.C., on regroupe en fait deux types de troubles : les hémorragies cérébrales (rupture d'un vaisseau) et les ischémies cérébrales (obturation d'un vaisseau).

L'importance de la vascularisation du cerveau est telle que tout défaut d'irrigation a des répercussions neurologiques immédiates comme par exemple la trop connue hémiplégie. Ces A.V.C. constituent une des principales causes de décès après 60 ans (environ 160000 par an en France).

Les ennemis du cœur et les causes des A.V.C. sont sensiblement les mêmes : tabagisme, hypertension artérielle, cholestérol, consommation d'alcool, diabète, obésité, manque d'activité physique...

La circulation sanguine apporte l'oxygène vital au cerveau et ce par 4 artères : 2 carotides et 2 vertébrales : ces troncs se divisent en un réseau très complexe d'artères de plus en plus fines. Le cerveau est l'organe qui consomme le plus d'oxygène, bien plus qu'un muscle en plein effort. Outre l'oxygène, le sang apporte du glucose, des sels minéraux, du cholestérol...nécessaires au fonctionnement des cellules nerveuses ou neurones.

Lorsqu'un vaisseau se bouche ou se rompt, tout le territoire cérébral en aval de cette lésion va être en déficit d'oxygène ou hypoxie. Si l'artère en cause est une artère de faible diamètre, le territoire atteint sera circonscrit et les conséquences cliniques limitées. Mais plus le diamètre de l'artère sera élevé, plus les grandes fonctions cérébrales seront affectées, un coma pourrait s'installer.

La cause essentielle de l'obstruction artérielle est l'athérosclérose : l'athérome est un dépôt de graisse (cholestérol, triglycérides) qui se forme sur les parois des vaisseaux, qui affaiblit cette paroi et diminue le diamètre du vaisseau. Sur ce dépôt peut se former un caillot qui, en se détachant, va suivre le courant sanguin, puis se bloquer en aval et provoquer une embolie.

La rupture de la paroi artérielle au niveau du vaisseau aboutit à l'hémorragie cérébrale ; cet épanchement de sang va comprimer les centres nerveux et les asphyxier, avec les mêmes conséquences fonctionnelles qu'une obstruction artérielle. L'hémorragie est habituellement le résultat d'une hypertension artérielle.

Comment reconnaît-on un accident vasculaire cérébral ?

Limitées parfois à une simple difficulté d'élocution, les conséquences peuvent aller jusqu'à l'hémiplégie en passant par tous les stades intermédiaires de déficit moteur. La victime peut présenter : maux de tête, étourdissements, confusion, agitation, troubles de la conscience, à l'extrême un coma.

Le diagnostic est souvent évoqué par une perte de parole, un bredouillement, des troubles de l'articulation, de la vision, de l'équilibre, une chute soudaine.

Conduite à suivre face à quelqu'un qui présente un de ces symptômes : appeler le 15 au plus vite. Chaque minute compte : le pronostic est d'autant plus favorable que la prise en charge est rapide.

Selon les lésions et les territoires concernés dans le cerveau, la récupération du malade est souvent longue et

difficile et nécessite une rééducation prolongée. Plus de la moitié des malades gardent des séquelles soit physiques (perte de motricité, de sensibilité, troubles de la déglutition), soit mentales (troubles de la concentration, de la mémoire), soit psychologiques (angoisse, dépression).

Comment éviter l'accident vasculaire cérébral ?

La prévention des A.V.C. est la même que celle des accidents cardiaques : lutter contre l'installation de l'athérosclérose et contre l'hypertension : la moitié des hypertendus ne sont pas diagnostiqués, d'où l'intérêt, régulièrement, à faire vérifier sa tension, surtout après 40 ans.

Arrêter de fumer : ce conseil vaut pour tout et pour tous.

Lutter contre l'excès de poids et la sédentarité. Pratiquer une activité physique régulière : ½ heure par jour de marche, vélo ou natation.

Corriger l'hyperglycémie, le diabète causant des dommages sur les vaisseaux sanguins, notamment ceux de la rétine, du cœur, des membres inférieurs et ceux aussi du cerveau.

Une bonne hygiène de vie et une bonne alimentation sont deux éléments positifs dans la prévention des A.V.C.

Limiter les excès de sucre, d'acides gras saturés contenus dans les viandes rouges, les laitages. Privilégier les fruits et légumes, le poisson, certaines huiles végétales riches en oméga 3 et 6. Faire attention au sel, notamment au sel caché dans nombre d'aliments transformés ou de plats séparés, le sel étant comme le tabac ou l'alcool un facteur responsable de l'hypertension.

Présents :

Mesdames Sylvie JOLICOEUR, Anne SARMEO, Chantal ESPARCEL, Messieurs Antoine RAVIER, Emile BOURGET, Eric GUICHARD, Nouredine ZOUAOUI et Patrick TRICOU.

Excusés :

Mme Emma ROCHE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie JOLICOEUR,
Mme Véronique RIGAUD qui a donné pouvoir à Mr Nouredine ZOUAOUI,
Monsieur Etienne PETRIS.
Mr Antoine RAVIER est nommé secrétaire de séance.

Le maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir une ligne de crédit auprès du Crédit Agricole afin de pouvoir faire face aux différentes dépenses qui nécessiteront une avance de trésorerie en attendant le versement des subventions pour les travaux du réseau d'assainissement.

Le Crédit Agricole propose les conditions suivantes :

Durée : un an, renouvelable sur délibération, aux conditions du moment,
Montant : 150 000euros,

Taux variable, indexé sur l'EUROBOR 3 mois moyenné du mois précédent + marge de 0.55% soit à titre indicatif sur index septembre 2008 à 5.018 : 5.568%,
Versement par chèque ou Virement – remboursement par virement,
Date de valeur de débit : jour d'émission du chèque ou virement,
Date de valeur de crédit : jour de réception du virement,
Intérêts calculés mensuellement à terme échu (base exacts/360jours), facturés mensuellement par prélèvement suivant la procédure du débit d'office,
Tirages d'un montant minimum de 15000€,
Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant,
Frais de dossier : 0€,
Modalités de fonctionnement :
Ordre de tirage reçu par tél avant 10h et confirmé par télécopie,
Virement ou chèque même jour ou jour + 1 ouvré, si réception après 10h.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

Présents :

Mesdames Sylvie JOLICOEUR, Anne SARMEO, Chantal ESPARCEL, Emma ROCHE, Véronique RIGAUD, Messieurs Etienne PETRIS, Antoine RAVIER, Emile BOURGET, Eric GUICHARD, Nouredine ZOUAOUI et Patrick TRICOU.

Mr Antoine RAVIER est nommé secrétaire de séance.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2008 de l'A.E.P.

En effet, lors de l'élaboration du budget primitif 2008 AEP, certains travaux d'investissement pour le réseau d'assainissement n'étaient pas encore confirmés ainsi que les subventions permettant leur réalisation.

Section investissement - Dépenses

Article 2315 – Installations, matériel et outillages techniques - 508 850€

Section investissement – Recettes

Article 131 – Subventions d'équipement - 315 950€

Le budget d'investissement AEP 2008 s'équilibre en recettes et dépenses de la façon suivante : 666 450€
Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré autorise à l'unanimité la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19heures.

Présents :

Mesdames Sylvie JOLICOEUR, Emma ROCHE, Véronique RIGAUD, Messieurs Etienne PETRIS, Antoine RAVIER, Emile BOURGET, Eric GUICHARD, Noureddine ZOUAOUI et Patrick TRICOU.

Excusées :

Madame Chantal ESPARCEL qui donne pouvoir à Monsieur Patrick TRICOU,

Madame Anne SARMEO qui donne pouvoir à Monsieur Patrick TRICOU.

Mme Sylvie JOLICOEUR est nommée secrétaire de séance.

Revalorisation des redevances de l'eau potable et de l'assainissement pour 2009 au profit de la Commune

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés pour 2008 : à savoir pour l'eau potable :

part fixe : 40€ part variable : 0.05€/ht/m3

pour l'assainissement :

part fixe : 50€ part variable : 0.50€/ht/m3

Après discussion, le conseil propose de porter ces redevances pour l'année 2009 à :

Pour l'eau potable :

part fixe : 40€ part variable : 0.06€/ht/m3

Pour l'assainissement :

part fixe : 50€ part variable : 0.55€/ht/m3

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Modification du Budget AEP :

Lors de l'établissement du budget primitif de l'AEP, le remboursement de la TVA sur les travaux d'investissement du réseau d'assainissement, du renforcement du réseau d'eau à Valrac et de l'enfouissement des gaines électriques au village et à Valrac, n'avait pas été envisagé. La TVA qui a été réglée intégralement par la Commune sera récupérée auprès des différents fermiers.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget AEP de l'exercice 2008 :

Section d'Investissement – Dépenses

Chapitre 041

Article 2762 – Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A. – 145 175€

Section d'Investissement - Recettes

Chapitre 041

Article 2315 – Installation, matériel et outillage technique – 145 175€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition de modification du budget primitif de l'AEP pour l'exercice 2008.

Mise en conformité de l'installation électrique du gîte.

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la visite de contrôle de l'installation électrique des bâtiments appartenant à la Commune par le Bureau Veritas en avril 2007, l'appartement mis en location a été oublié. Or, il s'avère que cette installation n'est pas aux normes en vigueur et qu'il convient de faire une mise en conformité rapidement.

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis de la société AD3P dont le montant s'élève à 1133.95€ TTC.

Le conseil accepte cette proposition et demande à Monsieur le maire de faire le nécessaire pour que cette mise en conformité soit effectuée le plus rapidement possible.

Réhabilitation de l'ancien presbytère :

Monsieur le Maire rappelle la situation et l'état dans lequel se trouvent l'église et le bâtiment qui la jouxte.

Les « ruines » sont dangereuses, et d'autre part cet ensemble représente le seul patrimoine architectural de la Commune. Même si la valeur historique n'est pas considérable et n'entraînera pas un classement par les Monuments Historiques, il convient de faire le nécessaire pour que les bâtiments soient conservés dans le meilleur état possible.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Christian ROCHE de lui avoir permis de rencontrer Monsieur MAZERAN Architecte du service du Patrimoine Culturel au Conseil Général. Monsieur MAZERAN est venu faire une visite sur place le 15 octobre dernier. Il a trouvé l'endroit intéressant et après avoir fait le tour des bâtiments et pris de nombreuses photos a proposé que la Commune consulte un architecte, agréé par les Bâtiments de France, pour qu'il fasse une proposition de réhabilitation de ce site. Il a établi un cahier des charges à donner à l'architecte qui sera choisi. Celui-ci devra entre autres :

Etablir des plans de situation actuelle,

Réaliser un diagnostic sanitaire,

Faire une proposition de restauration et de consolidation de l'église (façades et toiture),

Faire une proposition de restauration et de consolidation de tout ou partie du presbytère en vue de sa réutilisation, Proposer une mise en valeur du site et de l'intérieur de l'église

Faire une estimation détaillée des travaux de restauration et de consolidation,

Fournir un phasage opérationnel du projet portant sur les deux bâtiments.

Après moult discussions au sein du Conseil il est décidé de contacter un architecte agréé afin qu'il fasse un état des lieux, une proposition d'entretien des bâtiments et un projet de réhabilitation conforme aux possibilités financières de la Commune. Ensuite, après remise de l'étude faite par l'architecte, le Conseil réfléchira aux destinations qu'il envisage de donner à ces bâtiments. Le Conseil, à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire de contacter un architecte pour lancer l'étude.

Point sur le forage

Monsieur BOURGET fait un compte-rendu de la rencontre qui a eu lieu à la Mairie le 19 novembre dernier en présence de Monsieur CHARBONNIER de la D.D.A, et de Monsieur BOSCH de la SAUR.

Ayant enfin reçu le rapport de l'hydrogéologue, il nous est possible de lancer la consultation pour choisir un maître d'œuvre pour la mise en place de la DUP obligatoire et des différentes formalités qu'il convient de faire pour la mise en conformité du forage qui doit être terminée impérativement au 31 décembre 2010.

Monsieur CHARBONNIER doit nous adresser le cahier des charges pour la consultation du maître d'œuvre dans le courant du mois de décembre. Nous pourrions alors la lancer au début de l'année 2009. D'autre part, la Commune peut d'ores et déjà acquérir le terrain sur lequel le forage se trouve.

En ce qui concerne le déplacement de la conduite d'alimentation d'eau du forage vers le château d'eau, menacée d'être emportée par les crues de l'Hérault, la D.D.A. nous conseille d'envisager aussi de faire une consultation afin de pouvoir la mettre en conformité dans les toutes prochaines années.

Le Conseil, à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la mise en conformité du forage, de contacter le propriétaire du terrain sur lequel se trouve le forage et de faire toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de l'emprise imposée.

D'autre part, le Conseil demande à Monsieur le Maire de lancer aussi la consultation, avec l'aide de la D.D.A sur les travaux de déplacement de la conduite.

Photocopieur :

Monsieur le Maire rappelle que le photocopieur dont la mairie est équipée est un appareil vétuste (10ans) qui ne permet que des copies page à page et qu'il doit subir une grosse réparation si on veut continuer à l'utiliser.

Nous disposons aussi d'une imprimante reliée à l'ordinateur, d'un scanner et d'un fax (téléphone/fax). Cela représente plusieurs consommables et le nombre de documents imprimés ou scannés va en croissant. Le matériel que nous avons n'est pas adapté à une utilisation intense et ne permet pas de répondre au développement de la numérisation des documents et à la dématérialisation des courriers.

Trois entreprises ont été contactées pour faire des propositions d'équipement de matériel plus performant : Canon, Rex Rotary et Konica Minolta.

Les devis sont à peu près équivalents, néanmoins, il ressort que la société Rex Rotary propose un produit mieux adapté à nos attentes : photocopieur, scanner, fax, imprimante avec un logiciel d'archivage, au prix de 128.33€ ht par mois (consommables compris).

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce projet et demande à Monsieur le Maire de signer le contrat avec la société Rex Rotary.

Maîtrise d'ouvrage d'un plan d'optimisation de la gestion de l'eau dans la vallée de l'Arre :

Monsieur le Maire lit un courrier de rappel du Président du SIVU Ganges-Le Vigan nous demandant de confirmer l'adhésion de la Commune au projet et approuvant sa participation financière.

L'objectif de ce travail est d'établir, à partir d'un état des lieux détaillé, de l'usage de l'eau dans cette vallée, un programme d'optimisation de l'eau, notamment à partir des béals.

Ce projet a été évalué à 40000€ht (47840€TTC), il est subventionné à hauteur de 80% (sur le HT).

La répartition de l'autofinancement (20% restant plus la TVA) se fera au prorata de la population des 38 communes qui composent le Syndicat. La part de la Commune d'Agonès s'élèvera à 127.98€.

Le Conseil accepte de participer à cette étude et donne son accord pour la participation financière de 127.98€. Une fois les conclusions de cette enquête connues, il conviendra de réfléchir sur les décisions et engagements à prendre lors d'un nouveau conseil municipal.

Noël des enfants de la Commune :

Madame JOLICOEUR a pris contact avec le cinéma Arc-en-ciel. Il est convenu d'acheter 28 places au prix unitaire de 4€. Le secrétaire est chargé des démarches administratives de cet achat.

Boîte postale à Valrac :

Monsieur RAVIER demande s'il serait possible d'intervenir auprès de la Poste pour qu'elle installe une boîte postale à Valrac afin d'éviter aux usagers d'être obligés d'aller jusqu'à Saint-Bauzille pour poster leur courrier. Monsieur le Maire est chargé d'écrire à la Poste pour faire cette demande.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21heures30.

Présents : Mmes LEONARD Anne marie, THARAUD Laurence, CORVEZ Antoinette, CALMET Hélène, LEBON Brigitte, Mrs CAZALET Eric, CHAFIOL Guilhem, CHARRA Colin, PONS Nicolas, SEBASTIA Nicolas
 Absent excusé : Mr APARISI Hubert,
 Secrétaire de séance : Mme Leonard Anne Marie

1 Approbation du compte administratif 2007 Commune

Monsieur CAZALET, adjoint aux finances, présente les comptes de l'année 2007.

Après examen des comptes et au vu du compte de gestion 2007, le conseil après délibération

Approuve les résultats.

Section de Fonctionnement

Dépenses = 188 467.18 €

Recettes = 248 431.25 €

Résultat = excédent de fonctionnement = + 59 964.07 €

Section d'Investissement

Dépenses = 61 064.18 €

Recettes = 103 719.01 €

Résultat = excédent d'investissement = + 42 654.83 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 59 964.07 € en investissement (Article 1068)

2 Approbation du compte administratif 2007 Service

Monsieur CAZALET, adjoint aux finances, présente les comptes de l'année 2007.

Après examen des comptes et au vu du compte de gestion 2007, monsieur le maire quitte la salle. Le conseil après délibération

Approuve les résultats.

Section de Fonctionnement

Dépenses = 36 097.37 €

Recettes = 68 223.10 €

Résultat = excédent de fonctionnement = + 32 125.73 €

Section d'investissement

Dépenses = 43 459.40 €

Recettes = 8 300.00 €

Résultat = déficit d'investissement = - 35 159.40 €

Décide de garder le résultat de fonctionnement en fonctionnement

3 Vote des 4 taxes année 2008

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le taux des quatre taxes à appliquer pour l'année 2008

Après délibérations, à l'unanimité, le conseil décide de ne pas modifier les taux qui restent.

Taxe d'habitation

: 2.00 %

Taxe sur le foncier bâti

: 4.00%

Taxe sur le foncier non bâti

: 6.11 %

Taxe professionnelle

: 2.40 %

4 Tarifs des concessions au cimetière communal

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 2 mars 1984 qui fixait le prix des concessions au cimetière. Compte tenu de son ancienneté et du passage à l'euro, il y a lieu de réactualiser les tarifs.

Le conseil, ouï l'exposé du maire et après délibération décide :

De ne pas augmenter le prix du mètre carré de terrain

De convertir les tarifs en euros sur le taux de conversion officiel en 2008

(soit 1 Euro = 6.55957 Francs)

De donner les concessions à titre perpétuel

De traiter les demandes de concessions reçues en mairie sur la base de ce tarif

Désignation	Prix au m2 (1984)	Prix au m2 (2008)
Concession nouvelle	300 Francs	45.73 Euros
Renouvellement	30 Francs	4.57 Euros

Les autres tarifs publics sont inchangés.

5 Attribution des subventions 2008

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur les demandes de subventions reçues en mairie au titre de l'année 2008

Associations	Subvention. en 2008
Association de sauvegarde de la Devèze	450 €
Comité des fêtes de Montoulieu	3000 €
Lyre St Bauzilloise	400 €
Le Publiaire St Bauzille de Putois	150 €
Le Sou des écoles	450 €
O.M.S.C	3800 €
Restos du coeur	150 €
Seranne Onnisports	230 €
Rallye maths Collège Louise Michel	40 €
Lycée LE VIGAN (Voyage scolaire en Italie)	40 €

Après délibérations, à l'unanimité, le conseil décide de verser les sommes suivantes aux organismes ci-dessous qui seront prises sur les crédits affectés au compte 65748.

6 Vote du Budget Primitif -année 2008 -commune

Monsieur CAZALET, adjoint aux finances, présente les propositions pour l'année 2008

Après examen des comptes, le conseil, après délibération, approuve les propositions du maire

Section de Fonctionnement

Dépenses = 275 000 €

Recettes = 275 000 €

Section d'Investissement

Dépenses = 248 856 €

Recettes = 248 856 €

7 Vote du budget primitif du service Année 2008

Monsieur CAZALET, adjoint aux finances, présente les

propositions pour l'année 2008

Après examen des comptes, le conseil, après délibération, approuve les propositions du maire

Section de Fonctionnement

Dépenses = 140 000 €

Recettes = 140 000 €

Section d'Investissement

Dépenses = 60 500 €

Recettes = 60 500 €

8 Demande de subvention

Le conseil approuve le principe de demande de subvention pour l'aménagement de la mairie

N'ayant pas la totalité de devis établis, le conseil décide de reporter le point à une séance ultérieure

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à heures

Présents: Mmes CALMET Hélène, LEBON Brigitte, LEO-NARD Anne Marie, THARAUD Laurence, Mrs APARISI Hubert, CHAFIOL Guilhem., CAZALET Eric, CHARRA Colin, PONS Nicolas, SEBASTIA Nicolas

Excusée : Mme CORVEZ Antoinette

Secrétaire de séance élue à bulletin secret : Mme LEO-NARD Anne Marie

1/ Acquisition de terrain

Suite à la demande d'évaluation établie par le service des domaines, et après délibération du conseil municipal, mr le maire est chargé d'engager des négociations avec les propriétaires afin de délimiter les parcelles à acquérir, trouver un accord sur le prix, contacter un géomètre pour l'établissement du plan de division, signer les actes nécessaires pour parfaire la transaction

2/ Grillon Camping

Carte bancaire : Mr le maire informe le conseil que par délibération du 30 mars 2007, le conseil municipal avait autorisé le paiement par carte bancaire au camping compte tenu de l'avis favorable de la trésorière municipale. Il s'agit maintenant de s'équiper du matériel nécessaire à cette mise en place.

Après délibération, le conseil approuve la mise en place du système de paiement par carte bancaire. Mr CAZALET est chargé d'effectuer les démarches pour l'équipement du terminal

Allègement loyer : le conseil invite Mr OLIVA, délégué du service public à expliquer les difficultés financières qu'il rencontre au vu de la conjoncture économique actuelle. Il demande au conseil s'il existe une possibilité d'allègement du loyer afin de l'aider à passer ce cap et maintenir la délégation de service public. Mr OLIVA quitte la salle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et au vu du contrat, décide d'appliquer une réduction mensuelle égale à 15% du loyer mensuel hors taxes à compter du 1er juin 2008 et jusqu'au 30 mai

2009.

3/Tarifs

Mr le maire informe le conseil que les tarifs concernant le camping ont été approuvés par délibération du 6 décembre 2007. Il est nécessaire de détailler les tarifs particuliers sur le modèle mis en place par la commission chargée du camping. Après délibération, le conseil approuve la nouvelle présentation des tarifs 2008 plus détaillée. Les tarifs restent disponibles à la mairie et auprès de mr Oliva et sur le site du camping.

4/ Projet Paint ball

Mr le maire expose au conseil le projet « PAINT BALL » présenté par messieurs Yann LABORDE et Bruno BONACCHI concernant l'installation d'un jeu de paint ball sur une surface de 2000m² dans des parcelles communales de l'Escalrière N° 28 et 238. Le conseil prend connaissance du projet, évalue les avantages et les inconvénients d'accueillir ce type d'activités sur la commune. Après en avoir délibéré, le conseil, par 4 voix Pour, 4 Absentions et 2 voix Contre, donne son accord pour faire une période d'essai sur la saison 2008 (de Juin à septembre 2008), après signature d'une convention avec cahier des charges et moyennant un loyer mensuel de 100 €. Le conseil autorise Mr le Maire à établir ladite convention avec l'association.

5/ Aménagement de la mairie : projet et demande de subvention

Mr le maire expose les plans d'aménagement et d'extension de la mairie. Les locaux actuels sont composés de deux petites pièces, exiguës, (le bureau du maire et le secrétariat) qui ne permettent pas d'accueillir les administrés dans des conditions normales de confidentialité. Il n'y a pas d'espace « Information », ni de salle d'attente. Les archives ne peuvent pas être rangées dans de bonnes conditions de classement et de conservation. Une première estimation indique que le montant des travaux

(maçonnerie intérieure, électricité, peinture) et de l'équipement s'élèverait à 30 000 € HT.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le projet, autorise Mr le Maire à faire des demandes de subventions auprès du conseil général et de l'Etat et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

6/ Aménagement de la bibliothèque : projet et demande de subvention

Mr le maire expose les plans d'aménagement de la bibliothèque municipale, située près de l'église, dans une salle voûtée, peu éclairée et peu spacieuse. Il est proposé de réaménager la surface intérieure existante pour en faire un espace accueillant et fonctionnel. Les devis présentés indiquent que le montant des travaux et de l'équipement s'élèverait à 9410 € HT.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le projet, autorise Mr le Maire à faire des demandes de subventions auprès du conseil général et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

7/ Participation aux frais de séjour AGANTIC

Mr le maire donne lecture d'un courrier de l'association

AGANTIC qui souhaite que la commune de Montoulieu participe financièrement à hauteur de 6 € par jour et par enfant de Montoulieu fréquentant le centre de loisirs. Il est précisé que la commune finance déjà le centre aéré de St Bauzille de Putois et qu'une coordination s'avère nécessaire.

Toutefois, le conseil municipal ne souhaitant pas pénaliser les parents, approuve la participation de 6 € /jour / enfant de la commune. Il demande à l'association AGANTIC d'informer la mairie dès le début de séjour d'un enfant de Montoulieu.

Subvention action école et cinéma à l'école du Thaurac

Mr le maire donne lecture d'une lettre de Mme SIEGWALD, directrice de l'école primaire du Thaurac. Afin de mener à bien un projet scolaire appelé « action école et cinéma », une aide financière est sollicitée. Après délibération, le conseil décide d'allouer une subvention de 50 € à l'Ecole

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 0 heure 30.

PRESENTS : Mmes CALMET Hélène, CORVEZ Antoinette, LEBON Brigitte, LEONARD Anne Marie, THARAUD Laurence, Mrs APARISI Hubert, CHAFIOL Guilhem, CAZALET Eric, CHARRA Colin, PONS Nicolas, SEBASTIA Nicolas

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la séance du 23 mai 2008. Aucune observation n'étant formulée, il ouvre la séance et présente l'ordre du jour qui appelle quelques précisions.

La séance de ce jour se compose de deux parties distinctes.

Suite à la circulaire préfectorale, aura lieu, dans un premier temps, à 21 heures, la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs selon le décret n° 2008-494 du 28 mai 2008. La copie en annexe de l'arrêté préfectoral N° 2008-1-1628 a été transmise à chaque élu avec la convocation.

Après désignation des délégués et transmission des résultats au chef lieu du canton, une seconde partie, à 21 h 30 traitera des points suivants

1/ Affermage du restaurant « le Grillon » Articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

2/ Acquisitions foncières

3/ Projet d'aménagement

4/ Demande de subvention

5/ Adhésion au projet d'optimisation de la gestion de l'eau de la Vallée de l'Arre proposé par le SIVU GANGES - LE VIGAN. Approbation de la participation financière de la commune

Séance du 27 juin 2008 à 21 heures

Il y a lieu de désigner un délégué titulaire et trois délé-

gués suppléants.

Après le vote consigné dans un procès verbal et conformément à la législation en vigueur, sont désignés délégués du conseil municipal aux élections sénatoriales :

Mme THARAUD Laurence, déléguée titulaire

Messieurs CHAFIOL Guilhem,

APARISI Hubert

SEBASTIA Nicolas, délégués suppléants

Séance du 27 juin 2008 à 21H 30

1/ Affermage du restaurant « le Grillon » Articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le maire fait part au conseil d'un courrier de monsieur OLIVA Mario, en date du 23 juin 2008, faisant part de son intention de cesser l'activité de délégation de service public pour l'affermage du restaurant « Le Grillon » au 30 septembre 2008.

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal, que, par convention du 26 Janvier 2007, la Commune de MONTOLIEU a délégué la gestion du service public du restaurant communal « Le Grillon ».

Les pertes d'exploitations subies par le délégataire au cours de l'exercice 2007-2008 dénotent une baisse de fréquentation conséquente du restaurant municipal qui n'est pas imputable au délégataire.

Celle-ci tient notamment au développement récent de l'offre privée de restauration dans le bassin économique dans lequel se situe la Commune.

Cette baisse de fréquentation, qu'il n'était pas possible de prévoir, remet en cause l'intérêt public attaché au maintien d'un restaurant communal.

L'imprévision qui s'attache à ce phénomène a pour effet

de bouleverser définitivement le contrat de telle sorte que le délégataire ne peut plus équilibrer ses dépenses avec les ressources qui lui sont procurées par l'exécution du contrat.

Le délégataire qui se trouve dans l'impossibilité de maintenir l'activité de restauration compte tenu des difficultés financières qu'il rencontre sollicite une résiliation amiable du contrat sans contrepartie financière.

Les changements de circonstances de fait justifient qu'il soit donné droit à sa demande.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le principe d'une résiliation amiable de la convention d'affermage pour le restaurant « le Grillon » sans contrepartie financière, dans les termes du projet de convention de résiliation présenté.

Ledit projet de convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre d'une résiliation amiable de la convention d'affermage sans contrepartie financière. La dite convention sera annexée à la présente délibération.

A cet effet, Monsieur le Maire propose que le Conseil l'autorise à signer ladite convention de résiliation.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe d'une résiliation amiable sans contrepartie financière de la convention portant délégation de service public pour la gestion du restaurant « Le Grillon » en date du 30 septembre 2008

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de résiliation amiable du contrat susvisé.

- Dit que la présente délibération sera affichée en mairie et transmise à Monsieur le Préfet de l'HERAULT avec ses annexes.

Création d'un bail commercial

De plus, la commune dispose d'un bien du domaine privé entièrement équipé en matériel pour l'activité de restauration.

Afin de développer cette activité commerciale sur la commune, elle décide de mettre à bail commercial ce bâtiment et le matériel.

Une publication dans la presse spécialisée sera réalisée pour une prise d'effet à compter du 01 octobre 2008.

Ouï l'exposé du maire, le conseil, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 2 abstentions et 1 contre, décide de mettre le restaurant « le Grillon » à bail commercial.

2/ Acquisitions foncières

Monsieur le maire informe le conseil du résultat de ses négociations avec Monsieur GELY.

Suite à l'estimation des terrains faite par le service des Domaines ; Mr GELY accepte de vendre à la commune les parcelles cadastrées sous les numéros D 74.75.76.77.78.222.232 en totalité et la partie basse de la parcelle D 229 . Le tout représente une superficie totale de 4 ha 13a57ca pour un prix d'acquisition de 148 000 €.

Ce montant supérieur de 16 % à l'estimation des domaines se justifie par la situation géographique et la conformité des lieux proches de la partie Centre du village. Ces parcelles sont actuellement en nature de terres, classées en zone N et A2 mais sont susceptibles de recevoir des équipements communaux.

Après délibération et compte tenu de l'opportunité de l'offre, le conseil approuve la superficie et le prix demandé

des terrains. Il autorise Monsieur le Maire à signer un compromis de vente et l'acte notarié d'acquisition en l'étude de maître MANSOUX, notaire à St Hippolyte du fort après réalisation d'un document d'arpentage par Monsieur Thierry GAZAN, géomètre Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la mairie

Pour alléger les dépenses de la commune, le conseil autorise Mr le Maire à demander des subventions auprès de la Région et Département.

3/ Projet d'aménagement

Un document d'arpentage sera établi sur les terrains que la mairie souhaite acquérir à Mr Gély afin de définir

- une zone restant en espaces naturels sensibles, ouverte au public, d'environ 2 HA 50. Cet espace continuerait d'être pâturé par les ovins et sera en partie boisé.

Un aménagement léger permettra aux promeneurs de rentrer dans les enclos à moutons (chicanes aménagées) et une table d'orientation sera installée au sommet de la colline classée en zone N au PLU. Ces équipements et plantations seront chiffrés de façon précise mais une première estimation les évalue à 15000 € auxquels s'ajoute l'acquisition des terrains.

Le CM approuve ces aménagements et autorise Mr le Maire de demander une subvention au CG 34

- D'autre part, il restera environ 1.6 HA de terrain jouxtant la mairie, situés en zone A2 du PLU. De par leur proximité du centre du village (parkings, jeux d'enfants, voirie, ils seront réservés aux équipements légers mais plus structurants)

Ces aménagements seront pris dans une réflexion globale sur l'aménagement du village que nous avons mis en étude avec l'aide de la DDE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette démarche

4/ Demande de subvention

Suite au projet d'acquisition des terrains, Monsieur le Maire propose de scinder l'ensemble en deux zones : l'une restera en espaces naturels sensibles, la seconde fera l'objet d'aménagements publics. Afin d'aider la commune dans cette démarche, il propose de faire appel à des financements extérieurs.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve le projet proposé et demande à Monsieur le Maire de contacter la Région et le Département pour obtenir des aides financières

5/ Adhésion au projet d'optimisation de la gestion de l'eau de la Vallée de l'Arre proposé par le SIVU GANGES- LE VIGAN. Approbation de la participation financière de la commune

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'optimisation de la gestion de l'Eau proposé par le SIVU. Après délibération, le conseil donne son accord à la participation demandée

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 24 heures.

Objet 1 : Prorogation de la convention de destination avec le CDT 34

Par lettre du 12 juin 2008 le CDT 34 nous informe que la convention conclue en 2005 avec les communautés de communes de la destination Cévennes-Pic St Loup est arrivée à terme le 1er avril 2008. Le contexte électoral du début de l'année n'a pas permis de réaliser un bilan de la convention et d'étudier les modalités de sa reconduction. C'est pourquoi, il nous est proposé de reconduire cette convention pour une année supplémentaire afin de préparer un nouveau conventionnement pour la période 2009-2011. Il convient également d'approuver l'avenant financier pour 2008 identique aux années précédentes.

Adopté à l'unanimité.

Objet 2 : Autorisation de lancer une procédure de délégation de service Public (DSP) pour la gestion du cinéma Arc-en-ciel.

Le Président expose au Conseil que la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises est propriétaire du cinéma Arc-en-ciel situé 7 rue Emile Planchon à Ganges.

Cet établissement qui n'était plus en exploitation a été acquis début 2003. Après avoir mené les travaux de rénovation et de sécurité nécessaires, la collectivité a remis le cinéma en service en novembre 2003 par l'intermédiaire d'un bail administratif d'un an renouvelable au profit de madame Jocelyne Paris. Ce bail a été renouvelé depuis régulièrement chaque année.

Par courrier du 8 novembre 2007, monsieur le Préfet de l'Hérault nous informe qu'il considère que le mode de gestion pour une telle structure doit être la délégation de service public et nous invite à lancer avant la fin du bail actuel, la procédure selon les dispositions du code général des collectivités territoriales.

L'établissement concédé comprend au rez de chaussée un hall d'entrée, une salle d'exposition, une salle de cinéma entièrement équipée (écran, sièges, sonorisation) des sanitaires et un bureau. A l'étage, une cabine de projection équipée et ses dépendances, un local de rangement. La salle est équipée de la climatisation réversible. La façade du cinéma est équipée en vitrines lumineuses pour l'affichage. L'ensemble des équipements, propriété de la Communauté de communes, permet la projection cinématographique dans de bonnes conditions.

La délégation sera conclue pour une durée de trois ans. La redevance sera en fonction du nombre d'entrées réalisées. Cette redevance sera inférieure à 68 000 € sur la durée de la délégation. En conséquence, monsieur le Président propose au Conseil d'utiliser la procédure

simplifiée prévue par la loi pour négocier cette DSP. (Art. 14.111-12 du CGTC)

Adopté à l'unanimité

Objet 3 : Modification du tableau des effectifs

Il convient de créer un poste de rédacteur afin de pouvoir engager la personne qui remplacera l'attachée qui a quitté ses fonctions. Il convient également de créer un poste d'adjoint technique de 1ère classe afin de pouvoir nommer une personne ayant réussi le concours. Monsieur le Président présente les félicitations du Conseil à ce personnel compte tenu des efforts réalisés pour sa formation.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur Issert fait le point sur la question de la construction de l'école de St Bauzille de Putois. Compte tenu de l'intransigeance du propriétaire du terrain concerné, une procédure de DUP doit être lancée. Compte tenu de la compétence construction transférée à la Communauté de communes, c'est cette dernière qui doit lancer officiellement la procédure. Monsieur Issert indique que lui-même et les services de la mairie apporteraient tout leur concours au montage de ce dossier.

Monsieur Rigaud et monsieur Servier précisent que cette procédure pourra être lancée dès la rentrée de septembre en même temps qu'une convention qui prévoira le paiement du terrain et des éventuels frais de procédure par la commune de St Bauzille de Putois. Une dernière tentative de règlement amiable avec le propriétaire sera conduite conjointement par monsieur Rigaud et monsieur Issert.

Monsieur Eric Cazalet expose le projet, élaboré par l'US Basses Cévennes pour le recrutement d'un animateur et la répartition des aides sollicitées auprès de chaque commune. La plupart des maires se déclarent intéressés par le projet, mais les sommes relativement importantes sollicitées alors que les budgets communaux sont en cours d'exécution posent problème. La mairie de Moulès et Baucels indique qu'elle ne souhaite pas participer au projet.

Il est indiqué que la Communauté de communes pourrait participer au tour de table pour le temps où l'éducateur serait mis à disposition des écoles. Une nouvelle répartition financière devra être proposée.

Monsieur Rigaud indique qu'il a eu ce matin même confirmation de la participation de l'Etat, par l'intermédiaire de la DDR, au financement de la réhabilitation du théâtre Albarède à hauteur de 20% minimum.

Objet 1 : Nouveau tableau des effectifs

Monsieur le Président propose au Conseil la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à 20H00 et l'augmentation des horaires de travail de 2 autres postes d'adjoint technique territorial de 30 H 00 à 35 H 00 et de 17H30 à 22H00. Le nouveau tableau des effectifs est adopté à l'unanimité (tableau joint).

Objet 2 : Création d'un Comité Technique Paritaire (CTP)

Notre collectivité, employant plus de 50 agents, a désormais l'obligation de créer un CTP au plan local et ne peut plus être rattaché au CTP du Centre de Gestion de l'Hérault. Nous serons donc amenés à organiser par nous même les élections professionnelles au CTP.

Monsieur le Président précise les compétences et les modalités de fonctionnement du CTP.

Adopté à l'unanimité.

Objet 3 : Régime indemnitaire du personnel

Il convient de modifier la dernière délibération concernant le régime indemnitaire afin de pouvoir faire bénéficier de ce régime le personnel recruté sur le nouveau poste de rédacteur en remplacement de l'attaché. (tableau joint).

Adopté à l'unanimité

Objet 4 : Autorisation de lancer une DUP pour le terrain d'assiette de l'école maternelle de St Bauzille de Putois

En cas de construction de nouveaux locaux scolaires, notre collectivité a décidé que les terrains devaient être fournis gratuitement à la Communauté de Communes par les Communes concernées. C'est ce qui s'est fait à Brissac et Cazilhac. C'est ce qui est en cours pour Sumène et St Bauzille de Putois.

Pour St Bauzille de Putois, le terrain choisi par la municipalité est celui situé sur l'arrière de l'école actuelle. Les négociations n'ayant pas abouti avec le propriétaire, la Commune a décidé de lancer une DUP sur ces parcelles. La compétence construction des bâtiments scolaires étant intercommunale, c'est formellement la Communauté de Communes qui doit lancer la procédure. Il convient donc d'autoriser le Président à lancer la procédure de DUP sur les terrains en question. Une convention sera signée avec la Commune de Saint Bauzille de Putois qui prévoira la prise en charge financière par cette dernière du prix final fixé et des éventuels frais de procédure ainsi que les frais annexes.

Adopté à l'unanimité.

Objet 5 : DSP Cinéma Arc-en-ciel – approbation du candidat

La procédure lancée au Conseil de Communauté de juillet dernier est arrivée à son terme. Après appel public à candidature, sélection des candidats et négociations avec ces derniers, il convient d'approuver le choix fait par notre exécutif.

Monsieur le Président indique que le choix de la commission s'est fixé sur Madame Jocelyne Paris qui a répondu complètement à notre cahier des charges et accepte les propositions financières de notre collectivité. A l'unanimité le Conseil approuve ce choix et autorise Monsieur le Président à signer la convention de DSP pour la gestion du Cinéma Arc en Ciel.

Objet 6 : Subvention amicale école de la Marianne

L'école de la Marianne à Ganges a constitué au fil des années une BCD particulièrement riche. Les suppressions successives de postes par l'éducation nationale privent l'école de l'emploi d'aide à la vie scolaire qui gère cette BCD. Afin de ne pas laisser cet outil particulièrement important en déshérence, l'association amicale de l'école a décidé de recruter elle-même un emploi pour s'en occuper. Afin de boucler le financement de l'opération, l'amicale sollicite une aide exceptionnelle de 1 000 € en 2008 et autant en 2009. Un temps de BCD sera désormais proposé également aux enfants de la cantine. La Commission des Affaires Scolaires a donné un avis favorable à cette aide.

Adopté à l'unanimité.

Objet 7 : Plan de redynamisation du bassin d'emploi – adoption du règlement régional et des premières attributions

Le plan de redynamisation est désormais entré dans une phase active. Le comité technique se réunit régulièrement pour étudier les dossiers d'aides. Afin de donner une base juridique sûre à ce processus, le Conseil Régional a adopté le 26 juin dernier le règlement de ce plan basé sur la notification à l'Europe par l'Etat du dispositif 443/2000 plus connu sous l'appellation de "prime régionale à l'emploi". Il est proposé que toutes les collectivités adoptent ce même règlement (voir ci-joint). Il convient également d'adopter les premières aides sélectionnées par le comité technique lors de ses récentes réunions.

Monsieur Michel Issert Vice Président détaille les réunions qui ont eu lieu et expose l'ensemble des aides proposées par le comité technique. En ce qui concerne notre collectivité il s'agit de :

Royaume du bois : 2 emplois prévus 1 000 €/emploi
SJ Automobiles : 4 emplois prévus 1 000 €/emploi
Remdeco : 1 emploi prévu 2 000 €
Monsieur Michel Issert précise également quelles seront les modalités de versement de ces aides et les systèmes de contrôle mis en place.

(Ci-joint délibération du Conseil Régional et règlement)

Adopté à l'unanimité.

Objet 8 : Subvention complémentaire à l'amicale du personnel pour l'année 2008

Monsieur le Président expose au Conseil que la subvention à l'amicale du personnel n'a pas été augmentée depuis plusieurs années. Compte tenu de l'augmentation du nombre des agents et de l'évolution des prix, il convient de voter une subvention complémentaire à l'association pour lui permettre d'assurer dans les meilleures conditions les fêtes de fin d'année. La commune de Ganges a accordé une subvention complémentaire de 2000 €. Monsieur le Président propose d'allouer la même somme en complément de la subvention 2008.

Adopté à l'unanimité.

Objet 9 : Subvention à l'US Basses Cévennes pour la mise à disposition d'un animateur sportif pour les écoles

Monsieur le Président rappelle au Conseil le projet de

l'US Basses Cévennes qui a été exposé aux délégués lors du précédent Conseil. Un animateur sportif a été recruté par ce club qui regroupe des joueurs de toutes les communes de notre Communauté. Pour ce faire, l'association a sollicité directement l'ensemble des communes. L'animateur reste disponible 14H00 par semaine. Monsieur le Président propose de le mettre à disposition de la Communauté de communes pour faire face aux demandes des écoles en matière d'animation sportive. Pour une année pleine le coût sera de 5 600 € pour la Communauté de communes et de 1 800 € pour la fin de l'année 2008.

Monsieur Toulouse indique qu'en faisant le total des subventions accordées aux OMS de Ganges et de St Bauzille de Putois et la présente aide, on réunirait les sommes nécessaires à la création d'un poste d'animateur. Néanmoins, il ne s'oppose pas à cette mesure compte tenu des demandes des différentes écoles de la Communauté de communes.

Monsieur Rigaud rappelle que les aides accordées aux OMS leurs sont également très utiles pour soutenir l'ensemble des bénévoles associatifs dont l'action est indispensable.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur Rodriguez invite l'ensemble des élus à se mobiliser lors de la réunion consacrée à la défense du service public de la poste le 14 octobre 2008 à Brissac.

MAIRE de père en fils et à VIE...

M. Cyrille SCHOTT, préfet de région, était à Agonès, M. Jean CAUSSE, devenait Maire Honoraire. La salle de la Mairie était trop petite pour contenir toute la population, d'Agonès et des alentours. Un hommage chaleureux lui a été rendu par son successeur M. Patrick TRICOU et d'autres intervenants. Lo Publiaire se félicite de l'accueil toujours bienveillant et de l'aide qu'il a toujours apporté, merci monsieur le Maire.



Association bien vivre à St Bauzille

Vous propose des conférences

Vendredi 27 Février 2009 à 20H30

Conférence: « Qu'est-ce qu'un aquifère? » organisée par l'association « Bien Vivre à St Bauzille de Putois » et animée par J. Grévellec, hydrogéologue au Conseil Général de l'Hérault.

Dans cet exposé, nous rappellerons la définition et les différents types d'aquifères ainsi que leur fonctionnement puis nous nous pencherons plus précisément sur la situation de Saint Bauzille de putois.

Vendredi 27 Mars 2009 à 20H30

Conférence: « La gestion globale et intégrée de l'eau aspects juridiques » organisée par l'association « Bien Vivre à St Bauzille de Putois » et animée par François Pontillo, Chargé d'enseignement à la Faculté de droit de Montpellier.

L'eau est aujourd'hui considérée comme le patrimoine commun de la nation, sa protection est selon l'article premier de la loi du 3 janvier 1992 d'intérêt général dans le respect des équilibres naturels.

Les textes visés infra obéissent à ce courant de pensée de mise en valeur quantitative et qualitative des milieux aquatiques, dont la finalité est de parvenir à l'horizon 2015 au « bon état » écologique des ressources en eau.

Solution des mots croisés page 13		A	B	C	D	E	F	G	H	I
	1	P	E	R	N	A	U	L	T	
	2	U	S	E	E	S		A	R	A
	3	J	E	T		I	O	D	E	S
	4	A	R	I	D	E	S		S	S
	5	D	I	R	E			S	S	I
	6	A	N	A		G	A	I	E	S
	7	S	E	G	M	E	N	T	E	E
	8		S	E	R	R	E	E		S

ETAT CIVIL

1 Agonès - 2 St Bauzille de Putois - 3 Montoulieu

NAISSANCES

2- Maeva GALBIS
2- Hugo PINON

MARIAGES

2- Audrey FABREGUES et Christian VINCENT

DECES

2- Georgette ALCOVERRO née ISSERT	le 18/10/2008
2- Aimé CARIBENT	le 26/10/2008
2- Alain GIRARD	le 15/11/2008
2- Robert VERDIE	le 11/12/2008
2- Georges FABRE	le 19/12/2008
2- Claire PRIVAT	le 21/12/2008
2- Colette BAUDOUIN née NOURRIT	le 27/12/2008

L'Agenda

Manifestations prévues à ce jour

27 Février à 20H30 : Conférence: « Qu'est-ce qu'un aquifère? »

28 février : Le pot du PUBLIAIRE

27 Mars à 20H30 : Conférence: « La gestion globale et intégrée de l'eau aspects juridiques »

